



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ**

**N° Spécial**

**07 aout 2023**

**PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCL du 07 aout 2023**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ</b>	<b>Page</b>
DCL/BRGE N° 2023-129	01.08.2023	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Vanves.	3
DCL/BRGE N° 2023-136	01.08.2023	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Bois-Colombes.	10
DCL/BRGE N° 2023-137	01.08.2023	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Clichy-la-Garenne.	19
DCL/BRGE N° 2023-138	01.08.2023	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Meudon.	31
DCL/BRGE N° 2023-144	01.08.2023	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune d'Issy-les-Moulineaux.	43
DCL/BRGE N° 2023-145	01.08.2023	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Clamart.	62
DCL/BRGE N° 2023-146	01.08.2023	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Suresnes.	79
DCL/BRGE N° 2023-166	02.08.2023	Arrêté portant retrait de l'agrément autorisant Monsieur LAARAJ Abdellah à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « AUTO ECOLE TEAM CONDUITE », à Montrouge.	92

# DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Arrêté DCL/BRGE n° 2023-129 du 1<sup>er</sup> août 2023  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Vanves

**Le Préfet des Hauts-de-Seine**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du ministère de l'intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté DCL/BRGE n° 2022-162 du 12 août 2022 instituant les bureaux de vote dans la commune Vanves,

**Vu** la demande du maire de Vanves,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Vanves sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

/...

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

**ARTICLE 3** : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureaux centralisateurs
Présidentielles, européennes, législatives (10 <sup>ème</sup> circonscription), régionales, départementales (canton n°8 : Clamart), municipales et référendums	Bureau n° 1 Mairie 23 rue Mary Besseyre

**ARTICLE 4** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 5** : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune Vanves sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 1<sup>er</sup> août 2023

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

signé

**Pascal GAUCI**

**ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2023- 129 - 10<sup>ème</sup> Circonscription**

<b>Numéro</b>	<b>Désignation</b>	<b>Adresse</b>	<b>Canton</b>
1 Bureau centralisateur	MAIRIE	23, rue Mary Besseyre	N° 8 - Clamart
2	COLLÈGE SAINT-EXUPÉRY	55/57, rue Sadi Carnot	N° 8 - Clamart
3	COLLÈGE SAINT-EXUPÉRY	55/57, rue Sadi Carnot	N° 8 - Clamart
4	SALLE « LE SQUARE » RUE MURILLO	25, rue Murillo	N° 8 - Clamart
5	SALLE GÉRARD ANTOINE ORILLARD	16, rue Michel Ange	N° 8 - Clamart
6	ÉCOLE MATERNELLE MAX FOURESTIER	15, rue Auguste Comte	N° 8 - Clamart
7	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GAMBETTA	7/9, rue Gambetta	N° 8 - Clamart
8	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GAMBETTA	5/7, rue Gambetta	N° 8 - Clamart
9	ÉCOLE MATERNELLE GAMBETTA	1, rue Gambetta	N° 8 - Clamart
10	ÉCOLE MATERNELLE MARCEAU	20, rue Marceau	N° 8 - Clamart
11	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARCEAU	20, rue Marceau	N° 8 - Clamart
12	SALLE 'LA PALESTRE'	36, rue Antoine Fratacci	N° 8 - Clamart
13	SALLE 'LA PALESTRE'	36, rue Antoine Fratacci	N° 8 - Clamart
14	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES CABOURG	Place des Lavandières	N° 8 - Clamart
15	ÉCOLE MATERNELLE JACQUES CABOURG	Place des Lavandières	N° 8 - Clamart
16	LYCÉE PROFESSIONNEL	25, rue Louis Dardenne	N° 8 - Clamart
17	LYCÉE PROFESSIONNEL	25, rue Louis Dardenne	N° 8 - Clamart
18	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU PARC	53, rue de l'Avenir	N° 8 - Clamart
19	ÉCOLE MATERNELLE DU PARC	53, rue de l'Avenir	N° 8 - Clamart
20	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LARMEROUX	6, rue Larmeroux	N° 8 - Clamart
21	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LARMEROUX	6, rue Larmeroux	N° 8 - Clamart
22	ÉCOLE MATERNELLE CLAUDE LEMEL	18, rue de Châtillon	N° 8 - Clamart

23	SALLE « BAROLET » PISCINE LARMEROUX	12, rue Larmeroux	N° 8 - Clamart
----	-------------------------------------	-------------------	----------------

**BOIS-COLOMBES – Liste des bureaux de vote**

<b>BUREAU DE VOTE N° 1</b>		
<b>Lieu de vote : MAIRIE</b>		
<b>23, rue Mary Besseyre</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Guy Moquet	Totalité	
Place du général Leclerc	Totalité	
Rue Lamartine	Totalité	
Rue Mary Besseyre	Totalité	
Avenue Marcel Martinie	du n°01 au n°11	
Rue Paul Lefèvre	Totalité	
Rue René Sahors	Totalité	
Rue Sadi Carnot	du n°01 au n°25	du n°12 au n°20
Rue Solferino	Totalité	
Villa Lucien	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 2</b>		
<b>Lieu de vote : COLLÈGE SAINT-EXUPÉRY</b>		
<b>55/57, rue Sadi Carnot</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Victor Hugo	du n°9 au n°119	du n°26 au n°128
<b>BUREAU DE VOTE N° 3</b>		
<b>Lieu de vote : COLLÈGE SAINT-EXUPÉRY</b>		
<b>55/57, rue Sadi Carnot</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Pasteur	Totalité	
Impasse Alexandre	Totalité	
Rue Henri Martin	Totalité	
Rue Marcelin Berthelot	Totalité	
Square Etienne Jarousse	Totalité	
Rue Raphaël	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 4</b>		
<b>Lieu de vote : SALLE LE SQUARE</b>		
<b>25 rue Murillo</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Murillo	Totalité	
Rue Jullien	Totalité	
Rue Sadi Carnot	du n°31 au n°97	du n°28 au n°100
<b>BUREAU DE VOTE N° 5</b>		
<b>Lieu de vote : SALLE GÉRARD ANTOINE ORILLARD</b>		
<b>16, rue Michel Ange</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue du 4 septembre	Totalité	
Rue Eugène Baudouin	Totalité	
Rue Gabrielle d'Estrées	Totalité	
Rue Jean Jaurès	du n°70 au n°96	du n°71 au n°107
Rue Marcel Yol	Totalité	
Rue du Moulin	Totalité	
Rue Michel Ange	Totalité	
Rue Monge	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 6</b>		
<b>Lieu de vote : ÉCOLE MATERNELLE MAX FOURESTIER</b>		
<b>15, rue Auguste Comte</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Auguste Comte	Totalité	
Rue Sadi Carnot	du n°99 au n°111	du n°104 au n°128
<b>BUREAU DE VOTE N°7</b>		
<b>Lieu de vote : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GAMBETTA</b>		
<b>7/9, rue Gambetta</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place des provinces	Totalité	

Rue Danton	Totalité	
Rue Rabelais	Totalité	
Villa Rabelais	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°8</b> Lieu de vote : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GAMBETTA 5-7, rue Gambetta		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Jean Jaurès	du n°1 au n°57	du n°2 au n°66
<b>BUREAU DE VOTE N°9</b> Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE GAMBETTA 1 rue Gambetta		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Jean Bleuzen	du n°43 au n°117	du n°50 au n°118
Villa Colsenet	Totalité	
Rue Barbès	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°10</b> Lieu de vote : ÉCOLE MATERNELLE MARCEAU 20, rue Marceau		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de Verdun	du n°13 à la fin	du n°12 à la fin
Rue François 1er	Totalité	
Rue Gambetta	Totalité	
Rue Jules Michelet	Totalité	
Rue Marceau	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°11</b> Lieu de vote : ÉCOLE ELEMENTAIRE MARCEAU 20, rue Marceau		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de la ferme	Totalité	
Avenue de Verdun	du n°1 au n°11	du n°2 au n°10
Avenue Marcel Martinie	du n°12 à la fin	
Rue Jean Bleuzen	du n°1 au n°41	du n°2 au n°48
<b>BUREAU DE VOTE N°12</b> Lieu de vote : SALLE LA PALESTRE 36, rue Antoine Fratacci		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Jacques Jézéquel	Totalité	
Avenue Victor Basch	Totalité	
Rue Ernest Laval	Totalité	
Villa Juliette de Wills	Totalité	
Villa Léger	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°13</b> Lieu de vote : SALLE LA PALESTRE 36, rue Antoine Fratacci		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Pruvot	Totalité	
Impasse Sadi Carnot	Totalité	
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny	Totalité	
Rue Antoine Fratacci	Totalité	
Rue Louis Blanc	Totalité	
Avenue Victor Hugo	du n°01 au n°07	du n°02 au n°24
<b>BUREAU DE VOTE N°14</b> Lieu de vote : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES CABOURG Place des Lavandières		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard du Lycée	Totalité	
Rue d'Issy	Totalité	

Villa du Lycée	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°15</b> Lieu de vote : ÉCOLE MATERNELLE JACQUES CABOURG Place des Lavandières		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Aristide Briand	Totalité	
Rue des Frères Chapelle	Totalité	
Rue Diderot	Totalité	
Sentier des Matrais	Totalité	
Allée du Progrès	Totalité	
Villa d'Arcueil	Totalité	
Villa des Matrais	Totalité	
Villa de la Gare	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°16</b> Lieu de vote : LYCÉE PROFESSIONNEL 25, rue Louis Dardenne		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place de la République	Totalité	
Rue Jacques Cabourg	Totalité	
Rue Kléber	Totalité	
Rue Louis Dardenne	Totalité	
Rue Marc Sangnier	Totalité	
Rue Raymond Marcheron	du n°41 au n°57	du n°44 au n°64
Rue René Coche	Totalité	
Villa Dupont	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°17</b> Lieu de vote : LYCÉE PROFESSIONNEL 25, rue Louis Dardenne		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Platane	Totalité	
Impasse Larmeroux	Totalité	
Rue de la République	Totalité	
Rue Raymond Marcheron	du n°1 au n°35	du n°2 au n°42
<b>BUREAU DE VOTE N°18</b> Lieu de vote : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU PARC 53, rue de l'Avenir		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du parc	Totalité	
Place du président Kennedy	Totalité	
Rue Falret	Totalité	
Rue Gaudray	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°19</b> Lieu de vote : ÉCOLE MATERNELLE DU PARC 53, rue de l'Avenir		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du général de Gaulle	du n°2 au n°18	du n°11 au n°39
Rue Jean-Baptiste Potin	Totalité	
Rue du Chevalier de la Barre	Totalité	
Rue de l'Église	Totalité	
Rue Valentine Jacquet	Totalité	
Rue vieille forge	Totalité	
Villa Quincy	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°20</b> ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LARMEROUX 6, rue Larmeroux		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du général de Gaulle	du n°129 au n°199	
Rue Gresset	Totalité	

Rue Hoche	Totalité
Rue Larmeroux	Totalité
Villa Jeanne	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°21</b> <b>ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LARMEROUX</b> <b>6, rue Larmeroux</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Rue de l'avenir	Totalité
Rue Mansart	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°22</b> <b>ÉCOLE MATERNELLE CLAUDE LEMEL</b> <b>18 rue de Chatillon</b>	
Impasse de Bagneux	Totalité
Impasse Minard	Totalité
Rue de Châtillon	Totalité
Rue du docteur Georges Lafosse	Totalité
Rue Georges Clémenceau	Totalité
Square Payret Dortail	Totalité
Villa des Nouzeaux	Totalité
Villa Eugène Drouet	Totalité
Villa Eugénie	Totalité
Villa Franco-Russe	Totalité

<b>BUREAU DE VOTE N°23</b> <b>SALLE « BAROLET » PISCINE LARMEROUX</b> <b>12, rue Larmeroux</b>	
Impasse du Clos Montholon	Totalité
Allée Verne	Totalité
Rue du docteur François Arnaud	Totalité
Rue du Clos Montholon	Totalité
Avenue de la Paix	Totalité

Arrêté DCL/BRGE n° 2023-136 du 1<sup>er</sup> août 2023  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Bois-Colombes

**Le Préfet des Hauts-de-Seine**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du ministère de l'intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-141 du 8 août 2018 instituant les bureaux de vote dans la commune Bois-Colombes,

**Vu** la demande du maire de Bois-Colombes,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Bois-Colombes sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

/...

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

**ARTICLE 3** : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

<b>Elections</b>	<b>Bureaux centralisateurs</b>
Présidentielles, européennes, législatives (3ème circonscription), régionales, départementales (canton n° 11 : Colombes-2), municipales et référendums	Bureau n° 1 Mairie salle du conseil municipal

**ARTICLE 4** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 5** : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune Bois-Colombes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 1<sup>er</sup> août 2023

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

signé

**Pascal GAUCI**

**ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2023-136 du 1<sup>er</sup> août 2023 – 3<sup>ème</sup> circonscription**

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	MAIRIE - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	15, rue Charles Duflos	N° 11 - Colombes-2
2	MAIRIE - SALLE DES MARIAGES	15, rue Charles Duflos	N° 11 - Colombes-2
3	CENTRE CHARLEMAGNE - rez-de-chaussée -	5/7, rue Félix Braquet	N° 11 - Colombes-2
4	CENTRE CHARLEMAGNE - sous-sol	5/7, rue Félix Braquet	N° 11 - Colombes-2
5	ECOLE MATERNELLE PAUL BERT	25, rue Charles Duflos	N° 11 - Colombes-2
6	ECOLE PAUL BERT "A"	62, rue Paul Déroulède	N° 11 - Colombes-2
7	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY	67, rue Charles Chefson	N° 11 - Colombes-2
8	ECOLE MATERNELLE JULES FERRY	63-65, rue Charles Chefson	N° 11 - Colombes-2
9	ESPACE SCHIFFERS	79, rue Charles Chefson	N° 11 - Colombes-2
10	ECOLE ELEMENTAIRE SAINT EXUPERY	89, rue Adolphe Guyot	N° 11 - Colombes-2
11	SCENE MERMOZ	75, rue de l'Abbé Glatz	N° 11 - Colombes-2
12	ECOLE ELEMENTAIRE SAINT EXUPERY	91/93 rue Charles Chefson	N° 11 - Colombes-2
13	ECOLE MATERNELLE GRAMME - réfectoire -	29, rue Gramme	N° 11 - Colombes-2
14	ECOLE MATERNELLE GRAMME - sous-sol -	29, rue Gramme	N° 11 - Colombes-2
15	ECOLE PIERRE JOIGNEAUX	110, rue Pierre Joigneaux	N° 11 - Colombes-2
16	ECOLE FRANCOISE DOLTO	104, rue Henry Litolff	N° 11 - Colombes-2
17	ECOLE LA CIGOGNE	11, rue du Moulin Bailly	N° 11 - Colombes-2
18	"LE VIGNY"	2, allée Marc Birkigt	N° 11 - Colombes-2

<b>BUREAU DE VOTE N° 1</b>	
<b>Lieu de vote : MAIRIE – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	
<b>15 rue Charles Duflos</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue de Verdun	Totalité
Place de la République	Totalité
Rue du Général Leclerc	Du n°1 au n°55 (pairs et impairs)
Rue Leconte	Totalité
Rue Lévesque	Totalité
Rue Parchappe	Totalité
Villa Briez	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N° 2</b>	
<b>Lieu de vote : MAIRIE – SALLE DES MARIAGES</b>	
<b>15 rue Charles Duflos</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue des Lauriers	Totalité
Avenue du Vaudreuil	Totalité
Impasse Foch	Totalité
Impasse Octave	Totalité
Résidence Cloarec	Totalité
Rue Foch	Totalité
Rue Heynen	Totalité
Rue Jean Jaurès	Totalité
Villa Catherine	Totalité
Villa des lauriers	Totalité
Villa du Bois	Totalité
Villa Duforêt	Totalité
Villa Lecanu	Totalité
Villa Saint Thibault	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N° 3</b>	
<b>Lieu de vote : CENTRE CHARLEMAGNE – rez-de-chaussée</b>	
<b>5/7, rue Félix Braquet</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Place Gabriel Péri	Totalité
Rue des Bourguignons	Du n°1 au n°78 (pairs et impairs)
Rue Paul Déroulède	Du n°1 au n°59 (pairs et impairs)
Villa Beauséjour	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N° 4</b>	
<b>Lieu de vote : CENTRE CHARLEMAGNE – sous-sol</b>	
<b>5/7, rue Félix Braquet</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Albert	Totalité
Impasse Doussineau	Totalité
Place de la résistance	Totalité
Rue Carnot	Totalité
Rue de la paix	Totalité
Rue d'Estienne d'Orves	Du n°1 au n°24 (pairs et impairs)
Rue Félix Braquet	Totalité
Rue Félix Faure	Totalité
Rue Mertens	Totalité
Villa de la paix	Totalité
Villa des aubépines	Totalité
Villa du château	Totalité

<b>BUREAU DE VOTE N° 5</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE PAUL BERT</b>	
<b>25, rue Charles Duflos</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Claire	Totalité
Avenue du sergent Gillard	Totalité
Avenue Gambetta	Totalité
Avenue Marguerite	Totalité
Avenue Villebois Mareuil	Totalité
Rue Charles Duflos	Totalité
<b>SUITE BUREAU N° 5</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Rue du Général Leclerc	Du n°56 à la fin (pairs et impairs)
Rue Henry Litoff	Du n°1 au n°33 (pairs et impairs)
Rue Vico	Totalité
Villa Marguerite	Totalité
Villa Maurice	Totalité
Villa Médicis	Totalité
Villa Parmentier	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°6</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE PAUL BERT "A"</b>	
<b>62, rue Paul Déroulède</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue des Châtaigniers	Totalité
Avenue du R P C Cloarec	Totalité
Avenue du maréchal de Lattre de Tassigny	Totalité
Avenue Jeanne d'Arc	Totalité
Avenue Raspail	Totalité
Avenue Robert	Totalité
Avenue Robert Bain	Totalité
Avenue Thérèse	Totalité
Rue Auguste Moreau	Totalité
Rue Géraldy	Totalité
Rue Paul Déroulède	Du n°60 à la fin (pairs et impairs)
Villa Burtin	Totalité
Villa Coursaget	Totalité
Villa Delisi	Totalité
Villa des Glycines	Totalité
Villa des Peupliers	Totalité
Villa des roses	Impairs
Villa du Sentier	Totalité
Villa Lecoœur	Totalité
Villa Lépine	Totalité
Villa Mimosa	Totalité
Villa Pierrefonds	Totalité
Villa Préaux	Totalité
Villa Suzanne	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°7</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY</b>	
<b>67, rue Charles Chefson</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue des pavillons	Totalité
Rue d'Estienne d'Orves	Du n°25 à la fin (pairs et impairs)

Rue Eugène Besançon	Totalité
Rue Ferrand	Totalité
Rue Jean Brunet	Totalité
Rue Raspail	Totalité
Villa des belles-vues	Totalité
Villa des platanes	Totalité
Villa Marie	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°8</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JULES FERRY</b> <b>63-65, rue Charles Chefson</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Allard	Totalité
Avenue Hardy	Totalité
Avenue Reynaud	Totalité
Avenue Savoye	Totalité
Rue Charpentier	Totalité
Rue des bourguignons	Du n°79 à la fin (pairs et impairs)
Rue Manoury	Totalité
Rue Philippe de Metz	Totalité
Villa des marronniers	Totalité
<b>SUITE BUREAU N° 8</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Villa des orties	Totalité
Villa Osouf	Totalité
Villa Schutz et Daumain	Totalité
Villa Thérèse	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°9</b> <b>Lieu de vote : ESPACE SCHIFFERS</b> <b>79, rue Charles Chefson</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Calmel	Totalité
Avenue Leballeur	Totalité
Rue Amiral Courbet	Totalité
Rue Victor Hugo	Totalité
Villa des fleurs	Totalité
Villa Fortuné	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°10</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE SAINT EXUPERY</b> <b>89, rue Adolphe Guyot</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Barrière	Totalité
Avenue Baudard	Totalité
Avenue Charles de Gaulle	Du n°1 au n°62 (pairs et impairs)
Avenue Georges Hecq	Totalité
Rue Charles Chefson	Totalité
Rue des bons enfants	Totalité
Rue du 14 juillet	Totalité
Rue Marceau Delorme	Totalité
Villa des ifs	Totalité
Villa des lilas	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°11</b> <b>Lieu de vote : CENTRE DE LOISIRS ABBE GLATZ -salle n° 2 à droite</b> <b>136, rue de l'abbé Glatz</b>	

Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue André Chénier	Totalité
Avenue André Coutant	Totalité
Avenue des Marronniers	Totalité
Avenue du Bel Air	Totalité
Avenue du Clos Fleuri	Totalité
Avenue du lieutenant Richard	Totalité
Avenue Emilienne	Totalité
Avenue Hoche	Totalité
Avenue Renée	Totalité
Impasse des Fleurs	Totalité
Place Jean Mermoz	Totalité
Rue André Chénier	Totalité
Rue Auguste Benamou	Totalité
Rue Claude Mivière	Totalité
Rue Cuny	Totalité
Rue du commandant Rivière	Totalité
Rue Hoche	Totalité
Rue Loradoux	Totalité
Villa Balebat	Totalité
Villa Barbier	Totalité
Villa Gartrell	Totalité
Villa Hoche	Totalité
Villa Renaissance	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°12</b> Lieu de vote : CENTRE DE LOISIRS ABBE GLATZ -salle n° 1 à gauche 136, rue de l'abbé Glatz	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Cadoux Girault	Totalité
Avenue Charles de Gaulle	Du n°63 à la fin (pairs et impairs)
Avenue le Mignon	Totalité
Avenue Saint Pierre	Totalité
Avenue Vitel	Totalité
Rue Charcot	Totalité
Rue de l'Abbé Glatz	Totalité
Rue Galliéni	Totalité
Villa Beaudoin	Totalité
Villa Emilie	Totalité
Villa Louise	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°13</b> Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE GRAMME - réfectoire 29, rue Gramme	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue d'Argenteuil	Du n°1 au n°281 (pairs et impairs)
Avenue des Chambards	Totalité
Avenue Jeanne	Totalité
Avenue Ledoux Davet	Totalité
Avenue Maurice	Totalité
Avenue Walter	Totalité
Impasse Corrier Leclerc	Totalité
Rue Adolphe Guyot	Totalité
Rue Marceau Auger	Totalité
Rue Marie-Laure	Totalité

Rue Raoul	Totalité
Villa des Chambards	Totalité
Villa des Roses	Pairs
Villa Jeanne	Totalité
Villa Servy	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°14</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE GRAMME - sous-sol -</b> <b>29, rue Gramme</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée des Passiflores	Totalité
Avenue Bernard Martin	Totalité
Avenue d'Argenteuil	Du n°282 à la fin (pairs et impairs)
Avenue de l'Agent Sarre	Totalité
Avenue Ferdinand Richet	Totalité
Avenue Mary	Totalité
Rue Armand Lépine	Totalité
Rue Eugénie Carmignat	Totalité
Rue Gramme	Totalité
Rue Marcel Binet	Totalité
Villa Félicie	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°15</b> <b>Lieu de vote : ECOLE PIERRE JOIGNEAUX</b> <b>110, rue Pierre Joigneaux</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Barthélémy	Totalité
Avenue Barthélémy et Bauer	Totalité
Avenue Chevreul	Totalité
Avenue des trois pavillons	Totalité
Avenue Michel Ricard	Totalité
Avenue Sylvestre	Totalité
Rue de Bois-Colombes	Totalité
Rue des messageries	Totalité
<b>SUITE BUREAU N° 15</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Rue Maurice Pelletier	Totalité
Rue Pierre Joigneaux	Du n°1 au n°118 (pairs et impairs)
Square de la côte St Thibault	Totalité
Villa des Vosges	Totalité
Villa Dubruc	Totalité
Villa Jouvencel	Totalité
Villa Logerais	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°16</b> <b>Lieu de vote : ECOLE FRANCOISE DOLTO</b> <b>104, rue Henry Litolff</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue des Peupliers	Totalité
Place Gare des Vallées	Totalité
Rue Charles Duport	Totalité
Rue des Peupliers	Totalité
Rue des Romains	Totalité
Rue Henry Litolff	du n°34 à la fin (pairs et impairs)

<b>BUREAU DE VOTE N°17</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE LA CIGOGNE</b>	
<b>11, rue du Moulin Bailly</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée Auguste-Rodin	Totalité
Allée de la Soufflerie	Totalité
Allée des Bruyères	Totalité
Allée Gabriel	Totalité
Allée George-Sand	Totalité
Allée Louis-Blériot	Totalité
Place de la Renaissance	Totalité
Rue André et M. L. Roure	Totalité
Rue des acacias	Totalité
Rue des Belles-Vues	Totalité
Rue du Moulin Bailly	Totalité
Rue Pasteur	Totalité
Rue Pierre Joigneaux	Du n°119 à la fin (pairs et impairs)
Villa Marie-Louise	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°18</b>	
<b>Lieu de vote : "LE VIGNY"</b>	
<b>2, allée Marc Birkigt</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée des Dames	Totalité
Allée des Tilleuls	Totalité
Allée Marc Birkigt	Totalité
Avenue de l'Europe	Totalité
Impasse Joigneaux	Totalité
Place de la belle hispano	Totalité
Rue Blanche	Totalité
Rue des Minimes	Totalité
Rue du Capitaine Guynemer	Totalité
Rue du Moulin Massé	Totalité
Rue Hispano-Suiza	Totalité
Rue Louis Willaume	Totalité
Rue Marc Birkigt	Totalité
Rue Nouvelle	Totalité
Rue Raoul Nordling	Totalité
Villa Chanoine	Totalité
Villa des Ajoncs	Totalité
Villa Lesage	Totalité
Villa Louis Willaume	Totalité

Arrêté DCL/BRGE n° 2023-137 du 1<sup>er</sup> août 2023  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Clichy-la-Garenne

**Le Préfet des Hauts-de-Seine**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du ministère de l'intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-143 du 8 août 2018 instituant les bureaux de vote dans la commune Clichy-la-Garenne,

**Vu** la demande du maire de Clichy-la-Garenne,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Clichy-la-Garenne sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

/...

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

**ARTICLE 3** : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

<b>Elections</b>	<b>Bureaux centralisateurs</b>
Présidentielles, européennes, législatives (5 <sup>ème</sup> circonscription), régionales, départementales (canton n° 9 : Clichy), municipales et référendums	Bureau n° 1 Mairie 80 boulevard Jean Jaurès

--	--

**ARTICLE 4** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 5** : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune Clichy-la-Garenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 1<sup>er</sup> août 2023

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

signé

**Pascal GAUCI**

**ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2023-137 du 1<sup>er</sup> août 2023– 5<sup>ème</sup> circonscription**

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	HÔTEL DE VILLE Salle du Conseil Municipal	80 boulevard Jean Jaurès	N° 9 - Clichy
2	GYMNASE HENRI BARBUSSE Grande salle	111 rue Henri Barbusse	N° 9 - Clichy
3	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY MIXTE A Préau	7 rue Dagobert	N° 9 - Clichy
4	ÉCOLE MATERNELLE MENDÈS FRANCE Réfectoire	53 rue Gaston Paymal	N° 9 - Clichy
5	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY MIXTE B Réfectoire	2 bis rue Dagobert	N° 9 - Clichy
6	ÉCOLE MATERNELLE MENDÈS FRANCE Salle d'évolution	53 rue Gaston Paymal	N° 9 - Clichy
7	ÉCOLE PRIMAIRE LÉOPOLD SEDAR SENGHOR Salle d'évolution	17 rue Palloy	N° 9 - Clichy
8	ESPACE PATRICK VIÉ Salle informatique	Impasse Barbier / 20 rue Curton	N° 9 - Clichy
9	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VICTOR HUGO MIXTE B Préau	6 rue Foucault	N° 9 - Clichy
10	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VICTOR HUGO MIXTE A Préau	2 rue Foucault	N° 9 - Clichy

11	ÉCOLE MATERNELLE VICTOR HUGO Hall d'entrée	9 rue Foucault	N° 9 - Clichy
12	FOYER GASTON ROCHE Réfectoire	8 rue Marie et Pierre Curie	N° 9 - Clichy
13	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VICTOR HUGO MIXTE A Salle d'évolution	2 rue Foucault	N° 9 - Clichy
14	ÉCOLE MATERNELLE CONDORCET Salle d'évolution	18-20, rue de Belfort	N° 9 - Clichy
15	GYMNASE RACINE Grande salle	94 boulevard du Général Leclerc	N° 9 - Clichy
16	ÉCOLE MATERNELLE JEAN JAURÈS Salle d'évolution	5 rue René Vézuel	N° 9 - Clichy
17	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN JAURÈS Réfectoire	14 rue Alexandre Antonini	N° 9 - Clichy

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
18	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN JAURÈS Réfectoire	14 rue Alexandre Antonini	N° 9 - Clichy
19	PAVILLON VENDÔME Salon d'honneur	7 rue du Landy	N° 9 - Clichy
20	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY MIXTE A Préau	7 rue Dagobert	N° 9 - Clichy
21	ÉCOLE PRIMAIRE EDMÉE CHANDON Réfectoire	9 rue Willy Brandt	N° 9 - Clichy
22	ÉCOLE PRIMAIRE EDMÉE CHANDON Réfectoire	9 rue Willy Brandt	N° 9 - Clichy
23	GYMNASE RACINE Grande salle	94 boulevard du Général Leclerc	N° 9 - Clichy
24	GYMNASE RACINE Grande salle	94 boulevard du Général Leclerc	N° 9 - Clichy
25	GYMNASE RACINE Grande salle	94 boulevard du Général Leclerc	N° 9 - Clichy
26	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PASTEUR MIXTE A Préau	4 rue Ferdinand Buisson	N° 9 - Clichy
27	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PASTEUR MIXTE B Préau	2 rue Ferdinand Buisson	N° 9 - Clichy
28	ÉCOLE MATERNELLE PRÉVERT Réfectoire	20-22 rue des Cailloux	N° 9 - Clichy
29	ÉCOLE MATERNELLE PRÉVERT Salle d'évolution	20-22 rue des Cailloux	N° 9 - Clichy
30	HÔTEL DE VILLE Salle d'attente des mariages	80 boulevard Jean Jaurès	N° 9 - Clichy
31	ÉCOLE PRIMAIRE GUSTAVE EIFFEL Salle d'évolution	6 rue Gustave Eiffel	N° 9 - Clichy
32	ÉCOLE MATERNELLE PASTEUR Préau	6 rue Ferdinand Buisson	N° 9 - Clichy

33	ÉCOLE MATERNELLE FOURNIER Salle d'évolution	11 rue Fournier	N° 9 - Clichy
34	GYMNASE RACINE Grande salle	94 boulevard du Général Leclerc	N°9 - Clichy
35	ÉCOLE PRIMAIRE GUSTAVE EIFFEL Salle d'évolution	6 rue Gustave Eiffel	N° 9 - Clichy

## CLAMART – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

### BUREAU DE VOTE N° 1

**Lieu de vote : HÔTEL DE VILLE (salle du Conseil Municipal)**

**80 boulevard Jean Jaurès**

Nom de la rue	N° dans la rue		
Boulevard Jean Jaurès	Côté impair du n° 83 au n° 109	N° 80	Côté pair du n° 92 au n° 114
Passage Paillé	Totalité		
Place Danièle Casanova	Totalité		
Place du Marché	Côté impair du n° 1 au n° 7	Côté pair du n° 2 au n° 98	
Place Saint Vincent de Paul	Côté impair du n° 1 à la fin		
Rue Charles et René Auffray	Côté impair du n° 1 au n° 13		
Rue d'Estienne d'Orves	Côté pair du n° 2 au n° 10		
Rue Dagobert	Côté impair du n° 21 au n° 23		
Rue de l'Ancienne Mairie	Côté impair du n° 13 au n° 17	Côté pair du n° 2 au n° 16	
Rue de l'Avenir	Côté pair du n° 40 au n° 98		
Rue de Neuilly	Côté impair du n° 69 à la fin	Côté pair du n° 64 au n° 74	
Rue de Paris	Côté pair du n° 90 au n° 104		
Rue du Guichet	Du n° 1 au n° 18		
Rue du Landy	Côté pair du n° 4 au n° 8		
Rue Marcelin Berthelot	Côté impair du n° 1 au n° 99		
Rue Martre	Côté impair du n° 91 au n° 109		
Rue Médéric	Côté pair du n° 2 au n° 18		

### BUREAU DE VOTE N° 2

**Lieu de vote : GYMNASSE HENRI BARBUSSE (grande salle)**

**111 rue Henri Barbusse**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Léon Gambetta	Côté pair du n° 2 au n° 48	Côté impair du n° 25 au n° 39
Boulevard du Général Leclerc	N° 61	
Rue d'Alsace	Côté impair du n° 21 au n° 33	Côté pair du n° 38 au n° 42
Rue Gaston Paymal	Côté impair du n° 1 au n° 7	Côté pair du n° 2 au n° 6
Rue Henri Barbusse	Côté impair du n° 103 au n° 139	Côté pair du n° 68 au n° 94
Rue Martre	Côté pair du n° 54 au n° 56	Côté pair du n° 60 au n° 70
Rue Morice	Côté impair du n° 1 au n° 27	

### BUREAU DE VOTE N° 3

**Lieu de vote : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY MIXTE A (Préau)**

**7 rue Dagobert**

Nom de la rue	N° dans la rue		
Boulevard Jean Jaurès	Côté impair du n° 67 au n° 81	Côté pair du n° 64 au n° 78	Côté pair du n° 82 au n° 90
Rue Charles et René Auffray	Côté pair du n° 2 au n° 32		
Rue Dagobert	Côté impair du n° 1 au n° 19	Côté pair du n° 2 au n° 8	
Rue de Paris	Côté pair du n° 72 au n° 88		
Rue Marcelin Berthelot	Côté pair du n° 2 au n° 98		
Rue Martre	Côté impair du n° 55 au n° 63		
Rue Victor Méric	Côté impair du n° 1 au n° 21	Côté pair du n° 2 au n° 10	
Rue Villeneuve	Côté impair du n° 1 au n° 7		

### BUREAU DE VOTE N° 4

**Lieu de vote : ÉCOLE MATERNELLE MENDÈS FRANCE (réfectoire)**

**53 rue Gaston Paymal**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Léon Gambetta	Côté impair du n° 1 au n° 23	
Rue Charles et René Auffray	Côté impair du n° 15 au n° 21	
Rue Dagobert	Côté pair du n° 10 au n° 16	
Rue Gaston Paymal	Côté impair du n° 9 au n° 35	
Rue Martre	Côté impair du n° 65 au n° 71	Côté pair du n° 72 au n° 90
Rue Palloy	Côté impair du n° 1 au n° 11	Côté pair du n° 2 au n° 32
Rue Villeneuve	Côté pair du n° 2 au n° 26	

<b>BUREAU DE VOTE N° 5</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY MIXTE B (réfectoire)</b>		
<b>2 bis rue Dagobert</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard Jean Jaurès	Côté impair du n° 41 au n° 65	Côté pair du n° 22 au n° 62
Place des Martyrs de l'occupation Allemande	Côté impair du n° 1 au n° 19	Côté pair du n° 2 au n° 22
Rue de Paris	Côté pair du n° 44 au n° 70	
Rue du Docteur Calmette	Côté impair du n° 1 au n° 99	Côté pair du n° 2 au n° 24
Rue du Docteur Emile Roux	Côté impair du n° 5 au n° 99	
Rue Henri Barbusse	Côté impair du n° 71 au n° 101	Côté pair du n° 36 au n° 66
Rue Martre	Côté impair du n° 15 au n° 41	
Rue Victor Méric	Côté pair du n° 12 au n° 34	
<b>BUREAU DE VOTE N°6</b>		
<b>Lieu de vote : ÉCOLE MATERNELLE MENDÈS France (salle d'évolution)</b>		
<b>53 rue Gaston Paymal</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Passage Reflut	Côté impair du n° 1 au n° 99	
Rue Albert Dhalenne	Du n° 1 au n° 99	
Rue Alfred Couillard	Côté impair du n° 1 au n° 99	
Rue Charles Paradinas	Côté impair du n° 1 au n° 7	Côté impair du n° 13 au n° 21 Côté pair du n° 2 au n° 26
Rue Dagobert	Côté pair du n° 18 au n° 36	
Rue du Landy	Côté pair du n° 10 au n° 34	
Rue Gaston Paymal	Côté impair du n° 37 au n° 51	Côté pair du n° 34 au n° 50
Rue Martre	Côté impair du n° 73 au n° 89	Côté pair du n° 92 au n° 102
Rue Villeneuve	Côté impair du n° 9 au n° 37	
<b>BUREAU DE VOTE N°7</b>		
<b>Lieu de vote : ÉCOLE PRIMAIRE LÉOPOLD SEDAR SENGHOR (salle d'évolution)</b>		
<b>17 rue Palloy</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allées Léon Gambetta	Côté impair du n° 41 au n° 47	
Boulevard du Général Leclerc	Côté impair du n° 63 au n° 75	
Rue d'Alsace	Côté impair du n° 35 au n° 65	Côté pair du n° 44 au n° 76
Rue du Père Talvas	Du n° 1 au n° 99	
Rue Gaston Paymal	Côté pair du n° 8 au n° 32	
Rue Georges Courteline	Côté impair du n° 1 au n°5	Côté pair n° 2
Rue Palloy	Côté impair du n° 13 au n° 43	Côté pair du n° 34 au n° 54
Rue Villeneuve	Côté pair du n° 28 au n° 46	
<b>BUREAU DE VOTE N°8</b>		
<b>Lieu de vote : ESPACE PATRICK VIÉ (salle informatique)</b>		
<b>20 rue Curton</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard Jean Jaurès	Côté impair du n° 1 au n° 39	Côté pair du n° 2 au n° 20
Boulevard Victor Hugo	Côté impair du n° 5 au n° 23	Côté impair du n° 27 au n° 47
Rue Bonnet	Du n° 1 au n° 99	
Rue de Paris	Côté pair du n° 2 au n° 42	
Rue du Docteur Emile Roux	Côté impair du n° 1 au n° 3	Côté pair du n° 2 au n° 98
Rue du Huit Mai 1945	Du n° 1 au n° 99	
Rue Klock	Côté pair du n° 2 au n° 8	
Rue Martre	Côté impair du n° 1 au n° 13	Côté pair du n° 2 au n° 24
<b>BUREAU DE VOTE N°9</b>		
<b>Lieu de vote : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VICTOR HUGO MIXTE B (préau)</b>		
<b>6 rue Foucault</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Impasse Barbier	Du n° 1 au n° 99	
Rue Foucault	Côté impair du n° 1 au n° 17	

Rue Klock	Côté impair du n° 1 au n° 31		
Rue Martre	Côté pair du n° 26 au n° 52		
Rue Morice	Côté pair du n° 2 au n° 30		
<b>BUREAU DE VOTE N°10</b>			
<b>Lieu de vote : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VICTOR HUGO MIXTE A (préau)</b>			
<b>2 rue Foucault</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard du Général Leclerc		Côté impair du n° 49 au n° 55	
Boulevard Victor Hugo		Côté impair du n° 49 au n° 81	
Rue Curton		du n° 1 au n° 99	
Rue d'Alsace		Côté impair du n° 9 au n° 19	Côté pair du n° 18 au n° 28
Rue Foucault		Côté pair du n° 2 au n° 98	
Rue Fouquet		Côté impair du n° 1 au n° 19	Côté pair du n° 2 au n° 16
Rue Henri Poincaré		Côté impair du n° 1 au n° 11	Côté pair du n° 2 au n° 14
Rue Klock		N° 33	Côté pair du n° 10 au n° 34
Rue Martissot		Côté impair du n° 1 au n° 3	
Rue Morice		Côté pair du n° 32 à la fin	
Rue Pierre Curie		Côté impair du n° 1 au n° 11	
Rue Poyer		Côté impair du n° 1 au n° 15	Côté pair du n° 10 au n° 16
Rue Trouillet		Du n° 1 au n° 20	
<b>BUREAU DE VOTE N°11</b>			
<b>Lieu de vote : ÉCOLE MATERNELLE VICTOR HUGO (hall d'entrée)</b>			
<b>9 rue Foucault</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard du Général Leclerc		Côté impair du n° 5 au n° 27	
Boulevard Victor Hugo		Côté impair du n° 83 au n° 85	Côté pair du n° 12 au n° 78
Impasse de la Briqueterie		Du n° 1 au n° 99	
Passage Abel Varet		Du n° 1 au n° 21	
Passage Nivert		Du n° 1 au n° 99	
Rue Auboin		Côté impair du n° 15 au n° 23	
Rue d'Alsace		Côté impair du n° 1 au n° 7	
Rue du dix neuf Mars 1962		Du n° 1 au n° 99	
Rue Fanny		Côté impair du n° 13 au n° 19	Côté pair du n° 2 au n° 20
Rue Martissot		Côté pair du n° 2 au n° 6	
Rue Poyer		Côté pair du n° 2 au n° 8	
Rue Rouget de Lisle		Du n° 1 au n° 99	
Rue Simonneau		Côté impair du n° 1 au n° 21	Côté pair du n° 2 au n° 18
Villa Isidore Ponce		Du n° 1 au n° 99	
<b>BUREAU DE VOTE N°12</b>			
<b>Lieu de vote : FOYER GASTON ROCHE (réfectoire)</b>			
<b>8 rue Marie et Pierre Curie</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée Marie Bréchet		Côté impair du n° 1 au n° 9	Côté pair du n° 2 au n° 98
Boulevard du Général Leclerc		Côté impair du n° 29 au n° 47	Côté pair du n° 6 au n° 24
Boulevard Victor Hugo		Côté impair du n° 87 au n° 95	Côté pair du n° 84 au n° 136
Rue d'Alsace		Côté pair du n° 2 au n° 16	
Rue Klock		Côté impair du n° 35 au n° 45	Côté pair du n° 36 au n° 42
Rue Martissot		Côté impair du n° 5 au n° 9	Côté pair du n° 8 au n° 14
Rue Morel		Côté impair du n° 13 au n° 51	Côté pair du n° 2 au n° 98
Rue Morillon		Côté impair du n° 1 au n° 5	Côté pair du n° 2 au n° 8
Rue Pierre Curie		Côté pair du n° 2 au n° 10	
Rue Touzet		N° 1	Côté impair du n° 23 à la fin
		N° 2	Côté pair du n° 20 à la fin
<b>BUREAU DE VOTE N°13</b>			
<b>Lieu de vote : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VICTOR HUGO MIXTE A (salle d'évolution)</b>			
<b>2 rue Foucault</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard du Général Leclerc		Côté impair du n° 57 au n° 59	Côté pair du n° 26 au n° 56

Boulevard Victor Hugo	Côté impair du n° 97 au n° 115		
Rue Achille Adam	Du n° 1 au n° 9		
Rue d'Alsace	Côté pair du n° 30 au n° 36		
Rue de Belfort	Côté impair du n° 1 au n° 11		
Rue Georges Soret	Du n° 1 au n° 99		
Rue Henri Barbusse	Côté pair du n° 96 au n° 100		
Rue Henri Poincaré	Côté impair du n° 13 au n° 19	Côté pair du n° 16 au n° 20	
Rue Klock	Côté impair du n° 47 au n° 49	Côté pair du n° 44 au n° 58	
Rue Madame de Sanzillon	Côté pair du n° 2 au n° 6		
Rue Madame de Staël	Côté impair du n° 19 au n° 21	N° 25	
Rue Martissot	Côté impair du n° 11 au n° 15	Côté impair du n° 19 au n° 23	Côté pair du n° 16 au n° 26
Rue Morice	Côté impair du n° 29 au n° 37		
Rue Pierre Curie	Du n° 12 au n° 19		
Rue Souchal	Du n° 1 au n° 99		
<b>BUREAU DE VOTE N°14</b>			
<b>Lieu de vote : ÉCOLE MATERNELLE CONDORCET (salle d'évolution)</b>			
<b>18-20 rue de Belfort</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard Victor Hugo		Côté impair du n° 117 au n° 139	
Rue de Belfort		Côté impair du n° 13 au n° 99	Côté pair du n° 2 au n° 30
Rue Henri Poincaré		Du n° 21 au n° 27	
Rue Klock		Côté impair du n° 51 au n° 53	
Rue Madame de Sanzillon		Côté pair du n° 8 au n° 40	
Rue Madame de Staël		Côté pair du n° 16 au n° 26	
Rue Pierre Curie		Côté impair du n° 21 au n° 29	Côté pair du n° 20 au n° 98
<b>BUREAU DE VOTE N°15</b>			
<b>Lieu de vote : GYMNASSE RACINE (grande salle)</b>			
<b>94 boulevard du Général Leclerc</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard du Général Leclerc		Côté pair du n° 58 au n° 78	
Impasse Dumur		Du n° 1 au n° 99	
Parc Roger Salengro		Du n° 1 au n° 99	
Place de la République François Mitterrand		Du n° 1 au n° 10	
Rue du Général Roguet		Côté pair du n° 2 au n° 24	
Rue Georges Boisseau		Côté impair du n° 15 au n° 53	
Rue Madame de Sanzillon		Côté impair du n° 1 au n° 37	
Rue Villeneuve		Côté pair du n° 48 au n° 54	
<b>BUREAU DE VOTE N°16</b>			
<b>Lieu de vote : ÉCOLE MATERNELLE JEAN JAURÈS (salle d'évolution)</b>			
<b>5 rue René Vézziel</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard du Général Leclerc		Côté impair du n° 81 au n° 95	
Passage Reffut		Côté pair du n° 2 au n° 98	
Rue Alexandre Antonini		Côté impair du n° 1 au n° 9	Côté pair du n° 2 au n° 14
Rue Alfred Couillard		Côté pair du n° 2 au n° 98	
Rue d'Alsace		Côté impair du n° 67 au n° 87	Côté pair du n° 82 au n° 90
Rue des Bateliers		Côté pair du n° 2 au n° 16	
Rue du Landy		Côté impair du n° 21 au n° 53	Côté pair du n° 36 au n° 56
Rue René Vézziel		Du n° 1 au n° 7	
Rue Villeneuve		Côté impair du n° 39 au n° 45	
<b>BUREAU DE VOTE N°17</b>			
<b>Lieu de vote : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN JAURÈS (réfectoire)</b>			
<b>14 rue Alexandre Antonini</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Rue Alexandre Antonini		Côté impair du n° 11 au n° 17	Côté pair du n° 16 au n° 26
Rue d'Estienne d'Orves		Côté impair du n° 9 bis au n° 21	
Rue de Stepney		Côté pair du n° 2 au n° 4	

Rue des Bateliers	Côté impair du n° 21 au n° 29	Côté pair du n° 18 au n° 22
Rue du Onze Novembre 1918	Du n° 1 au n° 17	
Rue Gabriel Péri	Côté impair du n° 13 au n° 17	Côté pair du n° 14 au n° 30
Rue Léon Blum	Côté impair du n° 19 au 25 quater	Côté pair du n° 10 au n° 14
Rue Marc Sangnier	Côté impair du n° 1 au n° 7	
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	Côté pair du n° 12 au n° 20	
Rue Martre	Côté pair du n° 122 au n° 138	
<b>BUREAU DE VOTE N°18</b> <b>Lieu de vote : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN JAURÈS (réfectoire)</b> <b>14 rue Alexandre Antonini</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Boulevard Jean Jaurès	Côté pair du n° 140 à la fin	
Place des Docteurs Bonamy	Côté impair du n° 1 au n° 5	
Quai de Clichy	Côté pair du n° 76 au n° 102	
Rue de Stepney	Côté impair du n° 1 au n° 7	Côté pair du n° 6 au n° 8
Rue Léon Blum	Côté impair du n° 9 au n° 15	
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	Du n° 1 au n° 9	
Rue Martre	Côté pair du n° 140 au n° 144	
<b>BUREAU DE VOTE N°19</b> <b>Lieu de vote : PAVILLON VENDÔME (salon d'honneur)</b> <b>7 rue du Landy</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Boulevard Jean Jaurès	Côté pair du n° 116 au n° 138	
Rue d'Estienne d'Orves	Côté impair du n° 1 au n° 9	Côté pair du n° 12 au n° 22
Rue des Bateliers	Côté impair du n° 1 au n° 19	
Rue du Landy	Côté impair du n° 1 au n° 19	
Rue Gabriel Péri	Du n° 1 au n° 11	
Rue Léon Blum	Côté pair du n° 2 au n° 8	
Rue Martre	Côté impair du n° 111 au n° 131	Côté pair du n° 104 au n° 120
Villa Jean Jaurès	Du n° 1 au n° 99	
<b>BUREAU DE VOTE N°20</b> <b>Lieu de vote : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY MIXTE A (préau)</b> <b>7 rue Dagobert</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Boulevard Jean Jaurès	Côté impair du n° 111 à la fin	
Quai de Clichy	Côté pair du n° 50 au n° 74	
Rue de l'Avenir	Côté impair du n° 43 au n° 49	
Rue du Chemin Vert	Côté impair du n° 1 au n° 5	Côté pair du n° 2 au n° 98
Rue du Port	Côté impair du n° 5 au n° 11	Côté pair du n° 8 au n° 12
Rue Leroy	Côté impair du n° 1 au n° 7	Côté pair du n° 2 au n° 14
Rue Médéric	Côté pair du n° 20 au n° 52	
Rue Pierre Bérégovoy	Côté impair du n° 41 au n° 51	Côté pair du n° 58 au n° 62
<b>BUREAU DE VOTE N°21</b> <b>Lieu de vote : ÉCOLE PRIMAIRE EDMÉE CHANDON (réfectoire)</b> <b>9 rue Willy Brandt</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Allée Jean Prouvé	Côté pair du n° 2 au n° 98	
Boulevard Victor Hugo	Côté impair du n° 141 au n° 171	Côté pair du n° 140 au n° 144
Rue Georges Boisseau	Côté impair du n° 1 au n° 13	Côté pair du n° 2 au n° 20
Rue Madame de Sanzillon	Côté impair du n° 39 au n° 99	Côté pair du n° 42 au n° 72
Rue Mozart	Côté impair du n° 1 au n° 11	Côté pair du n° 2 au n° 30
Rue Olof Palme	Côté pair du n° 2 au n° 6	
Rue Pierre Dreyfus	Du n° 1 au n° 99	
Rue Yitzhak Rabin	Du n° 1 au n° 99	

<b>BUREAU DE VOTE N°22</b>					
<b>Lieu de vote : ÉCOLE PRIMAIRE EDMÉE CHANDON (réfectoire)</b>					
<b>9 rue Willy Brandt</b>					
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>			
Allée Jean Prouvé		Côté impair du n° 1 au n° 99			
Allée Van Gogh		Du n° 1 au n° 99			
Rue André Citroën		N° 7	Côté pair du n° 8 au n° 10		
Rue des Trois Pavillons		Côté pair du n° 2 au n° 98			
Rue du Général Roguet		Côté pair du n° 26 au n° 112			
Rue Georges Boisseau		Côté impair du n° 55 au n° 67	Côté pair du n° 22 au n° 98		
Rue Mozart		Côté impair du n° 13 au n° 35	Côté pair du n° 34 au n° 98		
Rue Olof Palme		N° 5	N° 10		
Rue Villeneuve		Côté impair du n°63 au n° 87	Côté pair du n°56 au n°68	Côté pair du n°74 au n°76	N° 82
Rue Willy Brandt		Côté impair du n° 1 au n° 9	Côté pair du n° 2 au n° 98		
Villa Simone Bigot		Du n° 1 au n° 99			
<b>BUREAU DE VOTE N°23</b>					
<b>Lieu de vote : GYMNASSE RACINE (grande salle)</b>					
<b>94 boulevard du Général Leclerc</b>					
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>			
Avenue Claude Debussy		Côté pair du n° 2 au n° 14			
Boulevard du Général Leclerc		Côté impair du n°77 au n°79	Côté impair du n°97 au n°115	Côté pair du n°80 au n°98	Côté pair du n°108 au n°114
Place Jules Verne		N° 1			
Quai de Clichy		Côté pair du n° 104 au n° 128			
Rue Bardin		Côté impair du n° 1 au n° 15	Côté pair du n° 2 au n° 98		
Rue d'Alsace		Côté pair du n° 78 au n° 80			
Rue du 18 juin 1940		Côté pair du n° 2 au n° 98			
Rue du Général Roguet		N° 47			
Rue du Landy		N° 58			
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny		Côté pair du n° 22 au n° 32			
Rue du Professeur René Leriche		Côté pair du n° 2 au n° 16			
Rue Jean Walter		N° 3			
Rue Léon Blum		Côté impair du n° 27 au n° 33 quater			
Rue Villeneuve		Côté impair du n° 47 au n° 61			
<b>BUREAU DE VOTE N°24</b>					
<b>Lieu de vote : GYMNASSE RACINE (grande salle)</b>					
<b>94 boulevard du Général Leclerc</b>					
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>			
Allée Paul Signac		Du n° 1 au n° 18			
Allées de l'Europe		Côté pair du n° 2 au n° 6			
Avenue Claude Debussy		Côté impair du n° 1 au n° 15			
Boulevard du Général Leclerc		Côté pair du n° 116 au n° 150			
Quai de Clichy		Côté pair du n° 130 au n° 156			
Quai Eric Tabarly		Du n° 1 à la fin			
Rue des Frères Lumières		Côté impair du n° 1 au n° 99	Côté pair du n° 2 au n° 16		
Rue du Général Roguet		Côté pair du n° 114 à la fin			
Rue Georges Seurat		Côté impair du n° 1 au n° 13			
Rue Pierre Dac		Du n° 1 au n° 13			
<b>BUREAU DE VOTE N°25</b>					
<b>Lieu de vote : GYMNASSE RACINE (grande salle)</b>					
<b>94 boulevard du Général Leclerc</b>					
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>			
Allée Paul Signac		Du n° 19 au n° 21			
Allées de l'Europe		Côté pair du n° 8 au n° 98			
Avenue Claude Debussy		Du n° 16 au n° 35			

Boulevard du Général Leclerc	N° 100	
Quai de Clichy	Côté pair du n° 158 au n° 202	
Rue des Trois Pavillons	Côté impair du n° 1 au n° 99	
Rue du Général Roguet	Côté impair du n° 95 au n° 119	
Rue Georges Seurat	Côté pair du n° 2 au n° 12	
Rue Jean Walter	Côté impair du n° 5 au n° 11	Côté pair du n° 2 au n° 18
Rue Marc Bloch	Côté impair du n° 1 au n° 11	Côté pair du n° 2 au n° 6
Rue Pierre	Côté impair du n° 1 à la fin	
<b>BUREAU DE VOTE N°26</b> <b>Lieu de vote : ÉCOLE PASTEUR MIXTE A (préau)</b> <b>4 rue Ferdinand Buisson</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard Victor Hugo	Côté impair du n° 1 au n° 3	
Passage Berthier	Du n° 1 au n° 99	
Passage des Chasses	Côté impair du n° 1 au n° 99	
Passage du Puits Bertin	Côté impair du n° 1 au n° 31	Côté pair du n° 2 au n° 98
Quai de Clichy	Côté pair du n° 2 au n° 12	
Route d'Asnières	Côté impair du n° 1 au n° 25	Côté pair du n° 2 au n° 38
Rue Castérès	Côté impair du n° 1 au n° 49	
Rue de Neuilly	Côté impair du n° 1 au n° 5	Côté pair du n° 2 au n° 40
Rue du Bac d'Asnières	Côté impair du n° 1 au n° 39	
Rue Henri Barbusse	Côté impair du n° 1 au n° 29	
Rue Petit	Côté impair du n° 1 au n° 39	Côté pair du n° 12 au n° 40
Rue Pierre Bérégovoy	Côté pair du n° 2 au n° 10	
Villa Emile	Du n° 1 au n° 99	
<b>BUREAU DE VOTE N°27</b> <b>Lieu de vote : ÉCOLE P ÉLÉMENTAIRE PASTEUR MIXTE B</b> <b>2 rue Ferdinand Buisson (préau)</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Castérès	Côté pair du n° 30 au n° 98	
Rue de l'Abreuvoir	Côté impair du n° 1 au n° 11	Côté pair du n° 2 au n° 18
Rue de l'Ancienne Mairie	Côté impair du n° 1 au n° 11	
Rue de l'Avenir	Côté pair du n° 26 au n° 38	
Rue de Neuilly	Côté impair du n° 47 au n° 67	Côté pair du n° 42 au n° 62
Rue de Paris	Côté impair du n° 97 au n° 117	
Rue Ferdinand Buisson	Côté pair du n° 2 au n° 6	
Rue Fernand Pelloutier	Côté impair du n° 1 au n° 13	Côté pair du n° 2 au n° 16
Rue Gesnouin	Côté pair du n° 2 au n° 98	
Rue Médéric	Côté impair du n° 1 au n° 15	
Rue Pasteur	Côté impair du n° 1 au n° 3	Côté pair du n° 2 au n° 14
<b>BUREAU DE VOTE N°28</b> <b>Lieu de vote : ÉCOLE MATERNELLE PRÉVERT (réfectoire)</b> <b>20-22 rue des Cailloux</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Anatole France	Côté impair du n° 1 au n° 11	
Impasse des Cailloux	Du n° 1 au n° 99	
Rue Chance Milly	Côté impair du n° 1 au n° 99	Côté pair du n° 2 au n° 38
Rue de Paris	Côté impair du n° 1 au n° 13	
Rue des Cailloux	Côté impair du n° 1 au n° 13	Côté pair du n° 2 au n° 98
Rue Henri Barbusse	Côté pair du n° 2 au n° 4	
Rue Marcel Paul	Du n° 1 à la fin	
<b>BUREAU DE VOTE N°29</b> <b>Lieu de vote : ÉCOLE MATERNELLE PRÉVERT (salle d'évolution)</b> <b>20-22 rue des Cailloux</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Anatole France	Côté pair du n° 2 au n° 18	Côté pair du n° 26 au n° 32
Cité Jouffroy Renault	Du n° 1 au n° 99	
Rue de Paris	Côté impair du n° 15 au n° 45	

Rue des Cailloux	Côté impair du n° 15 au n° 39		
<b>BUREAU DE VOTE N°30</b> <b>Lieu de vote : HÔTEL DE VILLE (salle d'attente des mariages)</b> <b>80 boulevard Jean Jaurès</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Anatole France	Côté impair du n° 13 au n° 23	Côté pair du n° 20 au n° 24	
Cité Nouvelle	Du n° 1 au n° 99		
Rue Bertrand Sincholle	Du n° 1 au n° 99		
Rue Castérès	Côté pair du n° 2 au n° 28		
Rue Chance Milly	Côté pair du n° 40 au n° 52		
Rue de Paris	Côté impair du n° 47 au n° 95		
Rue Germaine Dir	Du n° 1 au n° 99		
Rue Henri Barbusse	Côté impair du n° 53 au n° 69	Côté pair du n° 6 au n° 34	
Rue Huntziger	Du n° 1 au n° 15		
<b>BUREAU DE VOTE N°31</b> <b>Lieu de vote : ÉCOLE PRIMAIRE GUSTAVE EIFFEL (salle d'évolution)</b> <b>6 rue Gustave Eiffel</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Passage Emile Bernard	Du n° 1 à la fin		
Quai de Clichy	Côté pair du n° 14 au n° 44		
Rue Camille Claudel	Du n° 1 au n° 999		
Rue du Bac d'Asnières	Côté pair du n° 2 au n° 98		
Rue Fournier	Côté impair du n° 1 au n° 7 et du n° 17 au n° 21		
Rue Gustave Eiffel	Côté impair du n° 1 au n° 99	Côté pair du n° 2 au n° 12	
Rue Pierre Bérégovoy	Côté impair du n° 1 au n° 25		
<b>BUREAU DE VOTE N°32</b> <b>Lieu de vote : ÉCOLE MATERNELLE PASTEUR (préau)</b> <b>6 rue Ferdinand Buisson</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Impasse Passoir	Du n° 1 au n° 99		
Passage des Chasses	Côté pair du n° 2 au n° 98		
Rue de l'Avenir	Côté impair du n° 21 au n° 41		
Rue de Neuilly	Côté impair du n° 7 au n° 45		
Rue Ferdinand Buisson	Côté impair du n° 1 au n° 21	Côté pair du n° 8 au n° 20	
Rue Fernand Pelloutier	Côté impair du n° 15 au n° 99	Côté pair du n° 18 au n° 34	
Rue Gesnouin	Côté impair du n° 1 au n° 17		
Rue Geulin	Côté impair du n° 1 au n° 99	Côté pair du n° 2 au n° 8	
Rue Jeanne d'Asnières	Du n° 1 au n° 99		
Rue Médéric	Côté impair du n° 17 au n° 21		
Rue Pasteur	Côté impair du n° 5 au n° 13		
Rue Petit	Côté pair du n° 2 au n° 10		
Rue Pierre Bérégovoy	Côté pair du n° 12 au n° 56		
Rue Valiton	Côté impair du n° 1 au n° 27	Côté pair du n° 2 au n° 34	
<b>BUREAU DE VOTE N°33</b> <b>Lieu de vote : ÉCOLE MATERNELLE FOURNIER (salle d'évolution)</b> <b>11 rue Fournier</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Quai de Clichy	Côté pair du n° 46 au n° 48		
Rue des Droits de l'Homme	Du n° 1 au n° 99		
Rue des Teinturiers	Du n° 1 au n° 99		
Rue du Port	Côté impair du n° 1 au n° 3	Côté pair du n° 2 au n° 6	
Rue Fournier	Côté impair du n° 9 au n° 13	Côté impair du n° 23 au n° 29	Côté pair du n° 2 au n° 98
Rue Georges Quiclet	Du n° 1 au n° 99		
Rue Gustave Eiffel	Côté pair du n° 14 au n° 98		
Rue Médéric	Côté impair du n° 23 au n° 99		
Rue Pierre Bérégovoy	Côté impair du n° 27 au n° 39		

<b>BUREAU DE VOTE N°34</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASSE RACINE (grande salle)</b>		
<b>94 boulevard du Général Leclerc</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue du Général Roguet	Du 88 au 90 quater	
Rue Dumur	11 et 13	
Allée Olympe de Gouges	Côté impair : du n° 1 au 5	
Allée Gisèle Halimi	Côté pair : n° 2	Côté impair : du n° 5 au n° 11
Rue Marguerite Yourcenar	Côté pair : du n°4 au 8 et n° 12	Côté impair : du n° 3 au n° 7
<b>BUREAU DE VOTE N°35</b>		
<b>Lieu de vote : ÉCOLE PRIMAIRE GUSTAVE EIFFEL (salle d'évolution)</b>		
<b>6 rue Gustave Eiffel</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Fournier	n° 8	
Rue Médéric	n° 35-37 et 39-41	
Rue Paul Dupont	n° 2 et 4	
Rue Gustave Eiffel	Côté impair du n° 21 au n°25	
Rue Charlotte Perriand	Côté impair du n° 1 au n° 5	
Rue Camille Claudel	Côté pair du n° 10 au 16	

Arrêté DCL/BRGE n° 2023-138 du 1<sup>er</sup> août 2023  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Meudon

**Le Préfet des Hauts-de-Seine**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du ministère de l'intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté DCL/BRGE n° 2022-34 du 9 février 2022 instituant les bureaux de vote dans la commune de Meudon,

**Vu** la demande du maire de Meudon,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Meudon sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

/...

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

**ARTICLE 3** : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

<b>Elections</b>	<b>Bureaux centralisateurs</b>
Présidentielles, européennes, législatives (8 <sup>ème</sup> circonscription), régionales, départementales (canton n° 17 : Meudon), municipales et référendums	Bureau n° 1 Mairie 6 avenue Le Corbeiller
Législatives (10 <sup>ème</sup> circonscription)	Bureau n° 27 Centre de Loisirs du Val Rue Victor Dodé

**ARTICLE 4** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 5** : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune Meudon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 1<sup>er</sup> août 2023

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

signé

**Pascal GAUCI**

**Arrêté DCL/BRGE n° 2023-138 du 1<sup>er</sup> août 2023 – Circonscriptions 8 et 10**

<b>Numéro</b>	<b>Désignation</b>	<b>Adresse</b>	<b>N° et nom du canton N° circonscription législative</b>
1 Bureau centralisateur	MAIRIE	6 Avenue Le Corbeiller	N°17-Meudon N°8
2	CLUB SENIORS LAVOISIERS	20 rue Lavoisier	N°17-Meudon N°8
3	ESPACE JEUNESSE VAL FLEURY	2-4 rue des Grimettes	N°17-Meudon N°8
4	COMPLEXE RENE LEDUC	10 rue du Père Brottier	N°17-Meudon N°8
5	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY	10 bis avenue Louvois	N°17-Meudon N°8
6	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY	10 bis avenue Louvois	N°17-Meudon N°8
7	ECOLE MATERNELLE DU CENTRE	12 rue Hérault	N°17-Meudon N°8
8	ESPACE CULTUREL LES SABLONS	Allée du Canada	N°17-Meudon N°8
9	POTAGER DU DAUPHIN	15 rue Porto Riche	N°17-Meudon N°8
10	ECOLE ELEMENTAIRE FERDINAND BUISSON	7 Boulevard des Nations Unies	N°17-Meudon N°8
11	ECOLE MATERNELLE CHARLES DESVERGNES	15 Boulevard Verd de Saint-Julien	N°17-Meudon N°8
12	ECOLE ELEMENTAIRE MARITAIN RENAN	21 rue Ernest Renan	N°17-Meudon N°8
13	GYMNASE BUSSIERE	38 bis Avenue du 11 Novembre 1918	N°17-Meudon N°8
14	GYMNASE BUSSIERE	38 bis Avenue du 11 Novembre 1918	N°17-Meudon N°8
15	ECOLE MATERNELLE DES JARDIES	16 rue Lucien Feuchot	N°17-Meudon N°8
16	ECOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE	21 rue Ernest Renan	N°17-Meudon N°8
17	ECOLE MATERNELLE PREVERT	1 rue Georges Millandy	N°17-Meudon N°8
18	ECOLE MATERNELLE RAVEL	1 rue Georges Millandy	N°17-Meudon N°8
19	ECOLE MATERNELLE LA RUCHE	1 allée du Verger	N°17-Meudon N°8
20	POLE INTERGENERATIONS	2 rue Woluwé Saint-Lambert	N°17-Meudon N°8
21	ECOLE MATERNELLE MICHEL VIGNAUD	11 rue Gabriele d'Annunzio	N°17-Meudon N°8
22	ECOLE ELEMENTAIRE AUGUSTE RODIN	14 rue Michel Vignaud	N°17-Meudon N°8
23	ECOLE MATERNELLE CURIE SAINT- EXUPERY	3 rue du commandant Louis Bouchet	N°17-Meudon N°8
24	MEDIATHEQUE	Place Henri Wolf	N°17-Meudon N°8
25	ECOLE ELEMENTAIRE CAMUS PASTEUR	3 avenue Henri Dalsème	N°17-Meudon N°8
26	Bureau centralisateur 10 <sup>ème</sup> circonscription législative ECOLE ELEMENTAIRE DU VAL	20 Avenue Jean Jaurès	N°17-Meudon N°10
27	ECOLE MATERNELLE PAUL BERT	26 rue des Marais	N°17-Meudon

			N°10
28	CLUB SENIORS DE LA BONNE HUMEUR	20 bis Avenue de Rivoli	N°17-Meudon N°10
29	ECOLE MATERNELLE DU VAL	20 Avenue Jean Jaurès	N°17-Meudon N°10
30	ECOLE MATERNELLE CHARLES PERRAULT	25 Avenue Henri IV	N°17-Meudon N°10
31	ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE BROSSOLETTE	25 Avenue Henri IV	N°17-Meudon N°10
32	L'AVANT-SEINE	3 rue du Martin Pêcheur	N°17-Meudon N°10

<b>BUREAU DE VOTE N° 1</b> <b>Lieu de vote : MAIRIE</b> <b>6, avenue Le Corbeiller</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Sureaux	Totalité	
Avenue de la Paix	du n°2 au n°28	
Avenue Le Corbeiller	du n°1 au n° 37	du n°2 à la fin
Boulevard des Nations Unies	du n°29 au n°33	
Place du 8 mai 1945	n°27	
Rue Claude Dalsème	Totalité	
Rue de la Bourgogne	du n° 26 au n°30 bis	
Rue de la Croix du Val	du n°4 n°30	n°33
Rue de l'Arrivée	Totalité	
Rue de Paris	du n°24 au n°60 bis	
Rue des Châtelaines	n°3	
Rue des Essarts	du n°5 au n°9	
Rue des Galons	n°1 bis au n°17	n°2
Rue du Ponceau	Totalité	
Rue Jean Brunet	n°3 au n°17	n°4 au n°30
Sentier de la Pointe	Totalité	
Sentier des Basses Pointes	Totalité	
Sentier des Essarts	Totalité	
Sentier du Cimetière	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 2</b> <b>Lieu de vote : CLUB SENIORS LAVOISIER</b> <b>20, rue Lavoisier</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Jacqueminot	n°1	
Avenue Le Corbeiller	du n°39 au n°45	
Place Rabelais	Totalité	
Rue Charles Liot	Totalité	
Rue de la Bourgogne	du n°1 au n°19	du n°2 au n°24
Rue de la Croix du Val	du n°1 au n°23	du n°2 au n°2 ter
Rue de la Maison Rouge	n°16	
Rue de la République	du n°1 au n°21	du n°2 au n°20
Rue de l'Orangerie	du n°2 au n°16	
Rue de Paris	du n°83 au n°85	du n°62 au n°140
Rue des Châtelaines	du n°2 au n°10	
Rue du Colonel Renard	Totalité	
Rue du Général Gouraud	du n°1 au n°11 bis	
Rue du Marché Couvert	Totalité	
Rue Jean Brunet	du n°19 au n°49	du n°34 au n°46
Rue Lavoisier	Totalité	
Ruelle de la Maison Rouge	Totalité	
Sentier des Basses Pointes	du n°5 au n°9	
<b>BUREAU DE VOTE N° 3</b> <b>Lieu de vote : ESPACE JEUNESSE VAL FLEURY</b>		

<b>2-4, rue des Grimettes</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Jean Jaurès	du n°60 au n°72	
Rue Banès	du n°1 au n°23	
Rue Charles Infroit	du n°3 au n°21	
Rue de Paris	du n°89A au n°99	
Rue des Grimettes	Totalité	
Rue des Larris	du n°7 bis au n°29	du n°6 au n°36
Rue Henri Barbusse	du n°45 au n°93	du n°46 au 74
Ruelle Saint-Germain	du n°4 au n°8	
Sentier des Grimettes	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 4</b>		
<b>Lieu de vote : COMPLEXE RENE LEDUC – 10, rue du Père Brottier</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue des Fossés	Totalité	
Avenue du Maréchal Joffre	du n°2 au n°44	
Rue Charles Infroit	du n°21 bis au n°33	
Rue de la Belgique	du n°48 au n°62	
Rue de Rushmoor	du n°1 au n°9	
Rue des Larris	du n°1 au n°7	
Rue du Parc Fleury	du n°1 au n°5	du n°2 au n°16
Rue du Père Brottier	Totalité	
Rue Henri Barbusse	du n°1 au n°39 bis	du n°4 au n°44
Ruelle Saint-Germain	n°7	
Sentier des Fossés	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 5</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY 10 bis avenue Louvois</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de Fleury	Totalité	
Allée Mozart	Totalité	
Avenue du Bois	Totalité	
Rue Banès	du n°24 au n°26	
Rue Charles Infroit	du n°2 au n°16 bis	
Rue d'Arthelon	du n°1 au n°25	du n°2 au n°26
Rue de Rushmoor	du n°13 au n°31	du n°2 au n°58
Rue des Châtaigniers	du n°1 au n°3	
Rue Descartes	Totalité	
Rue du Haut d'Arthelon	Totalité	
Rue du Président Paul Doumer	Totalité	
Rue Fleury Panckouke	Totalité	
Rue Henri Barbusse	du n°99 au n°119	
Rue Hérault	du n°5 au n°21	du n°12 bis au n°44
Rue Pasteur	Totalité	
Rue Roudier	du n°1 au n°5	
Ruelle des Ménagères	du n°1 au n°33	du n°12 au n°14
<b>BUREAU DE VOTE N°6</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY 10 bis, avenue Louvois</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de Reffye	Totalité	
Avenue Louvois	Totalité	
Avenue Victor Hugo	Totalité	
Place Jean Jaurès	n°1	
Rue Banès	du n°2 au n°22	
Rue de Baudreuil	Totalité	
Rue de la République	du n°22 au n°32	du n°23 au n°63
Rue de l'Eglise	Totalité	
Rue de l'Orangerie	du n°1 au n°11	

Rue de Paris	du n°101 au n°115	du n°144 au n°164
Rue du Général Gouraud	du n°11 ter au n°17	
Rue Henri Barbusse	du n°84 au n°98	
Rue Hérault	du n°1 au n°3 bis	
Rue Langlois	Totalité	
Rue Léonie Rouzade	Totalité	
Rue Paira	Totalité	
Rue Rabelais	Totalité	
Rue Roudier	du n°4 au n°10	
Rue Servien	Totalité	
Ruelle des Ménagères	du n°2 au n°4	
Villa des Grimettes	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°7</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DU CENTRE</b> <b>12 rue Hérault</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Avenue de Trivaux	du n°1 au n°9	
Avenue du Bois	du n°2 au n°64	
Route d'Aubervilliers	n°9	
Rue d'Alembert	Totalité	
Rue d'Arthelon	du n°28 au n°44	du n°29 au n°57
Rue de la République	du n°67 au n°85	
Rue des Vertugadins	Totalité	
Rue du Bois Joli	Totalité	
Rue du Parc	Totalité	
Rue Georges Langrognet	Totalité	
Rue Hérault	du n°2 au n°12	
Rue Monge	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°8</b> <b>Lieu de vote : ESPACE CULTUREL LES SABLONS</b> <b>Allée du Canada</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Allée Armande Béjart	Totalité	
Allée du Canada	n°2	
Avenue de Trivaux	du n°2 au n°10	
Avenue Marcellin Berthelot	Totalité	
Rue de la République	du n°34 au n°86	
Rue des Capucins	n°6	
Rue des Pierres	Totalité	
Rue du Bel Air	du n°8 au n°12	
Rue Terre Neuve	du n°3 au n°5	
<b>BUREAU DE VOTE N°9</b> <b>Lieu de vote : POTAGER DU DAUPHIN</b> <b>15 rue de Porto Riche</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Avenue du Château	du n°41 ter au n°81	du n°20 au n°48
Avenue Jacqueminot	du n°3 au n°15	du n°2 au n°50
Avenue Marcellin Berthelot	du n°1 au n°9 bis	du n°6 au n°14
Boulevard des Nations Unies	du n°2 au n°30	
Boulevard Verd de Saint-Julien	du n°34 à la fin	
Impasse Marthe Edouard	Totalité	
Place Jules Janssen	n°5	
Place Stalingrad	du n°4 au n°8	
Rue Babie	Totalité	
Rue de Porto Riche	Totalité	
Rue des Capucins	du n°13 au n°31	N°8
Rue des Clos Moreaux	Totalité	
Rue du Général Gouraud	du n°2 au n°22	
Rue Eliane	Totalité	
Rue Lucien Feuchot	du n°9 au n°21	du n°28 au n°30

Rue Marthe Edouard	Totalité
Rue Nouvelle	Totalité
Rue Obeuf	Totalité
Rue Terre Neuve	du n°2 au n°30
Rue Valentine	Totalité
Ruelle des Clos Moreaux	Totalité
Sentier de l'Arpent Rouge	Totalité
Sentier du Clos Madame	Totalité
Sentier du Potager	Totalité
Villa des Jardies	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°10</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE FERDINAND BUISSON</b> <b>7, boulevard des Nations-Unies</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée Floréal	Totalité
Avenue de la Paix	du n°1 au n°29
Avenue Scribe	du n°2 au n°10
Boulevard Anatole France	du n°8 au n°18
Boulevard des Nations Unies	du n°1 au n°27
Impasse Alexandre Guilmant	Totalité
Impasse des Jardies	Totalité
Impasse des Longs Réages	Totalité
Place Stalingrad	Totalité
Route des Gardes	du n°19 au n°43
Rue Alexandre Guilmant	du n°1bis au n°11   du n°12 au n°46
Rue de la Bourgogne	du n°32 au n°34 bis
Rue des Bigots	Totalité
Rue des Galons	du n°37 au n°63
Rue des Jardies	du n°2 au n°14
Rue des Longs Réages	Totalité
Rue des Mouchettes	Totalité
Rue Hédouin	du n°10 au n°27
Rue Pierre Arnoux	Totalité
Sentier des Blancs	du n°3 au n°5
Sentier des Buats	Totalité
Villa Adrien	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°11</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE CHARLES DESVERGNES</b> <b>5, boulevard Verd de Saint-Julien</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Scribe	du n°1 au n°5   n°12
Boulevard Verd de Saint-Julien	du n°3 au n°31
Chemin Scribe	Totalité
Place Stalingrad	du n°1 au n°3
Route des Gardes	du n°34 au n°51
Rue Alexandre Guilmant	du n°11 bis au n°13   du n°46 A au n°86
Rue Charles Desvergnès	du n°1 au n°35   du n°2 au n°12
Rue des Jardies	du n°1 au n°11
Rue des Tybilles	Totalité
Rue Estelle	n°2 au n°6
Rue Henri Savignac	du n°26 au n°30
Rue Louis Blanc	Totalité
Sentier des Jardies	Totalité
Sentier des Pierres Blanches	Totalité
Sentier des Pins Moisy	Totalité
Sentier des Renaults	Totalité
Sentier des Theux	Totalité
Sentier des Tybilles	Totalité

<b>BUREAU DE VOTE N°12</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE MARITAIN-RENAN</b>		
<b>21 rue Ernest Renan</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de la Terrasse	Totalité	
Allée Pompadour	Totalité	
Avenue de la Glacière	Totalité	
Avenue du Général Gallieni	du n°2 au n°12	du n°35 au n°37
Avenue du 11-Novembre 1918	du n°1 au n°4	
Avenue du Rond-Point	n°1	
Chemin de Panurge	Totalité	
Chemin des Lacets	du n°1 au n°5	du n°22 au n°30
Place Aristide Briand	n°1	
Rue Albert de Mun	Totalité	
Rue Basse de la Terrasse	Totalité	
Rue de Vélizy	Totalité	
Rue du Cerf	du n°2 au n°11	
Rue Henri Savignac	du n°2 au n°12	
Rue Jules Hetzel	du n°1 au n°7	
Rue Marcel Allégot	Totalité	
Rue Pierre Wacquant	Totalité	
Sentier Jules Machard	n°2	
Villa Brimborion	du n°36 au n°44	
<b>BUREAU DE VOTE N°13</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASSE BUSSIÈRE</b>		
<b>38 BIS AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du 11-Novembre 1918	du n°5 au n°51	du n°4 bis au n°50
Avenue Eiffel	du n°1 au n°17	du n°2 au n°16
Rue Albert de Mun	du n°2 au n°2 ter	
Rue Bussièrè	Totalité	
Rue de la Blanchisserie	n°5	
Rue de la Tour	du n°1 au n°7	du n°2 au n°14
Rue des Coutures	du n°3 au n°31	
Rue des Sources	Totalité	
Rue du Bassin	du n°1 au n°22	
Rue du Bois Dormant	Totalité	
Rue du Cerf	du n°8 au n°10	
Rue du Hameau	du n°2 au n°7	
Rue Dumont d'Urville	du n°2 bis au n°2 quinquies	
Rue Edouard Laferrière	Totalité	
Rue Ernest Renan	du n°4 au n°6	n°48 du n°66 au n°76 bis
Rue Georges Vogt	Totalité	
Rue Jules Hetzel	du n°9 au n°31	
Rue Mansart	Totalité	
Rue Massenet	Totalité	
Villa du Bassin	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°14</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASSE BUSSIÈRE</b>		
<b>38 bis avenue du 11-Novembre 1918</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Tilleuls	Totalité	
Avenue du Général Gallieni	du n°32 au n°43	
Boulevard Verd de Saint-Julien	du n°1 au n°1bis	
Impasse des Balysis	Totalité	
Route des Gardes	du n°38 bis au n°60	
Rue Charles Desvergnès	du n°16 au n°22	
Rue de la Blanchisserie	n°2	

Rue de la Tour	du n°9 au n°15	du n°16 au n°28
Rue du Bassin	n°24	
Rue Dumont d'Urville	du n°2 au n°24	
Rue Ernest Renan	du n°3 au n°43	du n°10 au n°64
Rue Paul Houette	Totalité	
Sentier des Balysis	Totalité	

**BUREAU DE VOTE N°15**  
**Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DES JARDIES**  
**16 rue Lucien Feuchot**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue du Château	du n°1 au n°41 bis	du n°2 au n°18
Avenue Marcellin Berthelot	du n°2 au n°4 bis	
Boulevard Verd de Saint-Julien	du n°6 au n°32	
Impasse de l'Abbaye	Totalité	
Impasse Jeanne d'Arc	Totalité	
Route des Gardes	du n°55 au n°69	
Rue de l'Abbaye	Totalité	
Rue des Capucins	du n°1 au n°11 bis	n°2
Rue des Pins Moisy	Totalité	
Rue du Bel Air	du n°25 au n°27	
Rue Lucien Feuchot	du n°6 au n°16	
Sentier des Voisinoux	Totalité	
Villa des Voisinoux	Totalité	

**BUREAU DE VOTE N°16**  
**Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE**  
**21, rue Ernest Renan**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Chemin des Capucins	n°4	
Route des Fonceaux	Totalité	
Rond-Point des Bruyères	n°1	
Route des Gardes	du n°75 au n°99	du n°62 au n°62 bis
Rue de la Tour	n°17	
Rue des Capucins	n°4	
Rue des Cotigniers	Totalité	
Rue du Bel Air	du n°1 au n°23	du n°2 au n°6 ter
Rue du Hameau	du n°1 au n°5	
Rue Ernest Renan	du n°45 au n°55	n°78

**BUREAU DE VOTE N°17**  
**Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE PREVERT**  
**1, rue Georges Millandy**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Marcel Simon	Totalité	
Avenue du Général de Gaulle	n°1	
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	du n°1 au n°16	
Avenue Robert Schumann	Totalité	
Rue Georges Millandy	du n°1 au n°5	
Rue Michel Vignaud	n°14	
Square Bugeaud	Totalité	
Square de l'Abbé Maillot	Totalité	
Square Sébastien Terramorsi	Totalité	
Villa des Sorbiers	Totalité	

**BUREAU DE VOTE N°18**  
**Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE RAVEL**  
**1, rue Georges Millandy**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Alfred de Musset	du n°2 au n°8	
Rue Ambroise Paré	du n°1 au n°3	
Rue Georges Millandy	du n°7 au n°13	du n°2 au n°8

Rue Pierre Joseph Redouté	Totalité
Rue Ronsard	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°19</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE LA RUCHE</b> <b>1, allée du Verger</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée des Bassins	Totalité
Allée du Verger	Totalité
Avenue de Villacoublay	du n°1 au n°35
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	du n°11 au n°17   du n°38 au n°42
Mail Fernand Pouillon	Totalité
Place Louise Poitevin	Totalité
Place Simone Veil	Totalité
Rue Ambroise Paré	du n°2 au n°4
Rue Camille Claudel	du n°1 au n°4
Rue de la Pépinière	du n°3 au n°7
Rue de la Pierre-aux-Moines	Totalité
Rue de la Synagogue	Totalité
Rue du Petit-Clamart	n°2
Rue Georges Millandy	n°15
Rue Mazkeret Batya	Totalité
Rue Mohammed Dib	n°1
Rue Paul Demange	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°20</b> <b>Lieu de vote : PÔLE INTERGÉNÉRATIONS</b> <b>2 rue Woluwé Saint Lambert</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue de Celle	Totalité
Avenue du Général de Gaulle	du n°21 au n°39
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	du n°28 au n°36
Galerie des Etoiles	Totalité
Galerie des Marchands	Totalité
Galerie du Patio	Totalité
Place des Arts	Totalité
Place d'Orion	Totalité
Rue de la Pépinière	du n°2 au n°2 bis
Rue de la Station	Totalité
Rue de l'Avenir	Totalité
Rue Woluwé Saint-Lambert	Totalité
Square des Colonnes	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°21</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE MICHEL VIGNAUD</b> <b>11 rue Gabriele d'Annunzio</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue de Celle	du n°6 au n°16
Avenue du Général de Gaulle	du n°3 au n°11
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	du n°18 au n°24
Place Henry Wolf	Totalité
Rue de la Poste	Totalité
Rue Gabriele d'Annunzio	Totalité
Rue Michel Vignaud	du n°2 au n°10
Rue Richard Wagner	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°22</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE AUGUSTE RODIN</b> <b>14, rue Michel Vignaud</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue du Général de Gaulle	du n°2 au n°2 A
Avenue Henri Dalsème	du n°1 au n°5
Avenue Médéric	Totalité

Rue des Acacias	du n°2 au n°16	
Rue du Commandant Louis Bouchet	Totalité	
Rue Pierre et Marie Curie	Totalité	
Rue Saint-Exupéry	du n°2 au n°6	
<b>BUREAU DE VOTE N°23</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE CURIE ST-EXUPERY</b> <b>3, rue du Commandant Louis Bouchet</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du Général de Gaulle	du n°2 bis au n°38	
Rue de la Roseraie	du n°9 au n°51	du n°2 au n°18 bis
Rue des Acacias	du n°1 au n°7	
Rue Saint Exupéry	du n°1 au n°33	
Square de l'Eglise	n°2	
<b>BUREAU DE VOTE N°24</b> <b>Lieu de vote : MEDIATHEQUE</b> <b>Place Henry Wolf</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Mail	Totalité	
Avenue du Général de Gaulle	du n°43 au n°51	du n°40 au n°42
Avenue du Maréchal Leclerc	n°17	
Place d'Orion	n°2	
Rue de la Pépinière	du n°4 au n°20	
Rue de la Roseraie	du n°1 au n°7	n°53
<b>BUREAU DE VOTE N°25</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE CAMUS PASTEUR</b> <b>3 venue Henri Dalsème</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de la Forêt	Totalité	
Avenue du Maréchal Juin	Totalité	
Avenue du Maréchal Leclerc	du n°1 au n°15	
Route du Colonel Marcel Moraine	Totalité	
Route du Tronchet	n°187	
Rue Andras Beck	Totalité	
Rue de la Roseraie	du n°20 au n°22	
Rue Henri Etlin	Totalité	
Rue Jeanne Braconnier	Totalité	
Rue Morane Saulnier	du n°23 au n°25	
Square des Tilleuls	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°26</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE DU VAL</b> <b>20, avenue Jean Jaurès</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Vignes	Totalité	
Avenue du Maréchal Joffre	du n°1 au n°51	
Avenue Jean Jaurès	du n°4 au n°58	
Rue Abel Vacher	Totalité	
Rue de la Belgique	du n°40 au n°44	
Rue de Paris	du n°31 au n°81 quinquies	
Rue des Vignes	du n°18 au n°40	
Rue du Docteur Vuillième	du n°4 au n°16	
Rue du Plateau	Totalité	
Rue du Progrès	Totalité	
Rue du Val	du n°13 au n°21	du n°10 au n°28
Rue Edouard Manet	Totalité	
Rue Maisant	Totalité	
Rue Victor Dodé	n°1	
Ruelle Saint Germain	du n°1 au n°3	
<b>BUREAU DE VOTE N°27</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE PAUL BERT</b>		

**28, rue des Marais**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Roses	Totalité	
Allée Marguerite	Totalité	
Avenue de Rivoli	Totalité	
Avenue Schneider	du n°92 au n°100	
Chemin Clos Neptune	Totalité	
Rue de la Belgique	du n°53 au n°69	
Rue de la Borne Sud	Totalité	
Rue de la Petite Fontaine	Totalité	
Rue de la Roue	Totalité	
Rue des Chaillots	Totalité	
Rue des Marais	du n°1 au n°81	du n°32 au n°70
Rue des Mécardes	du n°1 au n°11	
Rue des Peupliers	Totalité	
Rue du Bois de Fleury	du n°118 au n°180	
Rue du Professeur Calmette	Totalité	
Rue Pastourelle	Totalité	
Sentier de la Belgique	Totalité	
Sentier de la Borne Sud	Totalité	
Sentier des Haies	Totalité	
Sentier des Peceaux	Totalité	

**BUREAU DE VOTE N°28**

**Lieu de vote : CLUB SENIORS DE LA BONNE HUMEUR  
2 bis avenue de Rivoli**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Auguste Rodin	Totalité	
Avenue de Rivoli	du n°1 au n°3	
Avenue Paul Bert	Totalité	
Rue de la Belgique	du n°19 au n°51	du n°2 au n°38
Rue des Marais	du n°2 au n°28	
Rue des Mécardes	n°12	
Rue des Vignes	du n°9 au n°29	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°1 au n°17	
Rue du Docteur Arnaudet	du n°7 au n°19	du n°10 au n°22
Rue du Docteur Vuillième	du n°1 au n°7	
Rue du Lieutenant Raoul Batany	Totalité	
Rue du Val	du n°1 au n°11	du n°2 au n°8
Sentier de la Borne Nord	Totalité	
Sentier des Allains	Totalité	
Sentier des Brillants	Totalité	
Sentier des Mauduits	Totalité	
Sentier Latéral	Totalité	

**BUREAU DE VOTE N°29**

**Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DU VAL  
20, avenue Jean Jaurès**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Chartreux	Totalité	
Allée des Hautes Sorrières	Totalité	
Allée du Pré Maître Gilles	Totalité	
Allée du Viaduc	Totalité	
Boulevard Anatole France	du n°25 bis au n°55	du n°22 au n°50
Chemin de l'Ermitage	Totalité	
Rue Alexandre Guilmant	du n°6 au n°10	
Rue de l'Amiral Léon Martin	Totalité	
Rue de Paris	du n°9 au n°19	du n°10 au n°22 ter
Rue des Lampes	Totalité	
Rue des Montalets	du n°31 au n°35 bis	du n°2 au n°26

Rue des Sorrières	Totalité	
Rue du Docteur Arnaudet	du n°1 au n°6	
Rue Hédouin	du n°1 au n°9	
Rue Robert Julien Lanen	Totalité	
Sentier des Blancs	du n°4 au n°10	
Voie de la Ferme	du n°1 au n°5	
<b>BUREAU DE VOTE N°30</b> <b>Lieu de vote : MATERNELLE CHARLES PERRAULT</b> <b>25, avenue Henri IV</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de Verdun	du n°151 au n°163	
Avenue Henri IV	du n°1 au n°12	
Chemin de Saint-Cloud	Totalité	
Impasse de Saint-Cloud	Totalité	
Place Tony de Graaf	du n°1 au n°2	
Rue de Paris	du n°1 au n°8	
Rue des Montalets	du n°1 au n°29	
Rue du Général Antranik	n°1	
Rue Jules Gérard	Totalité	
Square Marcel Dupré	Totalité	
Voie de la Ferme	du n°4 au n°14	
<b>BUREAU DE VOTE N°31</b> <b>Lieu de vote : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE BROSSOLETTE</b> <b>25, avenue Henri IV</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Clos Mollet	Totalité	
Avenue de Verdun	du n°165 au n°179	
Avenue Henri IV	du n°9 au n°27	du n°16 au n°20
Boulevard Anatole France	du n°3 au n°25	
Place Tony de Graaf	du n°3 au n°4	
Route des Gardes	du n°1 au n°17	
Rue Gabriel Thomas	n°1	
Rue Jules Verne	Totalité	
Sentier des Blancs	du n°28 au n°44	
<b>BUREAU DE VOTE N°32</b> <b>Lieu de vote : L'AVANT-SEINE</b> <b>3 rue du Martin Pêcheur</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Route de Vaugirard	du n°9 au n°67	du n°8 au n°70 bis
Route des Gardes	du n°2 au n°28	
Rue de la Verrerie	Totalité	
Rue de Vaugirard	du n°1 au n°11	
Rue du Martin Pêcheur	Totalité	
Rue Hélène Loiret	Totalité	
Rue Henri Savignac	du n°15 au n°25 bis	

Arrêté DCL/BRGE n° 2023-144 du 1<sup>er</sup> août 2023  
instituant les bureaux de vote dans la commune d'Issy-les-Moulineaux

**Le Préfet des Hauts-de-Seine**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du ministère de l'intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté DCL/BRGE n° 2022-156 du 25 août 2022 instituant les bureaux de vote dans la commune d'Issy-les-Moulineaux,

**Vu** la demande du maire d'Issy-les-Moulineaux,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune d'Issy-les-Moulineaux sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

**ARTICLE 3** : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

<b>Elections</b>	<b>Bureaux centralisateurs</b>
Présidentielles, européennes, législatives (10 <sup>ème</sup> circonscription), régionales, départementales (canton n° 15 : Issy-les-Moulineaux), municipales et référendums	Bureau n° 1 Centre Administratif Départemental Salle de réunion 47 rue du Général Leclerc

**ARTICLE 4** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 5 :** le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune d'Issy-les-Moulineaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 1<sup>er</sup> août 2023

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

signé

**Pascal GAUCI**

**ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2023-144 du 1<sup>er</sup> août 2023 - 10<sup>ème</sup>**  
**Circonscription**

<b>BUREAU DE VOTE N°1</b>		
<b>Lieu de vote : CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL – SALLE DE REUNION</b>		
<b>47, rue du Général Leclerc</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Jean Jaurès	Du n°17 à la fin	
Rue du Général Leclerc	Du n°25 au n°59	Du n°60 au n°62
Rue Etienne Dolet	Côté pair, du n° 2 à la fin	
Rue Lamartine	Totalité	
Rue Minard	Côté pair, du n°8 au n°16	
Rue Prudent Jassede	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°2</b>		
<b>Lieu de vote : PALAIS DES ARTS ET DES CONGRES D'ISSY I</b>		
<b>25, avenue Victor Cresson</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Victor Cresson	Côté impair, du n°1 au n°27 ter	
Place du 8 mai 1945	Totalité	
Rue Auguste Gervais	Côté pair, du n°2 au n°32	
Rue Pierre Brossolette	Côté pair du n°2 au n° 30	
Rue Edouard Branly	Totalité	
Rue Emile Zola	Totalité	
Rue Lasserre	Totalité	
Rue Marcelin Berthelot	Côté impair, du n°1 à la fin	
Rue Telles-de-la-Poterie	Côté pair, du n°2 à la fin	
Villa du Parc	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°3</b>		
<b>Lieu de vote : PALAIS DES ARTS ET DES CONGRES D'ISSY II</b>		
<b>25, avenue Victor Cresson</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Hoche	Totalité	
Avenue Victor Cresson	Côté pair, du n°6 au n°42	
Boulevard Galliéni	Côté impair, du n°57 au n°85	
Rue Adolphe Chérioux	Totalité	
Rue Anatole France	Totalité	
Rue Hoche	Côté impair, du n°27 au	Côté pair, du n°26 bis au

	n°57	n°54
<b>BUREAU DE VOTE N°4</b> <b>Lieu de vote : ESPACE JEUNES ANNE FRANK</b> <b>15, rue Diderot</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de la République	Côté impair du n°1 au n°27	Côté pair du n°2 au n°26
Boulevard des Frères Voisin	Totalité	
Rue Charlot	Côté impair, du n° 1 à la fin	
Rue Diderot	Côté impair du n°1 au n°25	
Rue du Général Leclerc	Côté pair du n°34 au n°48	
Rue du Gouverneur Général Eboué	Côté impair du n°1 au n°21	Côté pair du n°2 au n°46
Rue Horace Vernet	Côté impair du n° 1 à la fin	Côté pair du n°2 au n°22
Rue Kléber	Côté impair du n°1 au n°19	Côté pair du n°2 au n°20
Rue Marceau	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°5</b> <b>Lieu de vote : ESPACE SAVARY</b> <b>4, rue du Général Leclerc</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard Voltaire	Totalité	
Passage de l'Industrie	Côté pair du n° 2 à la fin	
Rue de Vanves	Totalité	
Rue du Général Leclerc	Côté impair du n° 1 au n° 23	Côté pair du n°2 au n°20
Rue Ernest Renan	Côté impair du n° 35 au n° 39	
Rue Minard	Côté impair du n°1 au n° 15	N° 2
Rue Vaudetard	Côté impair du n° 1 à la fin	Côté pair du n° 26 à la fin
Rue Voltaire	Totalité	

<b>BUREAU DE VOTE N°6</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE VOLTAIRE - 1, rue Maurice Champeau</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de la Chapelle Saint Sauveur	Totalité	
Rue Courteline	Totalité	
Rue du Colonel Avia	Côté impair du n° 1 à la fin	
Rue Ernest Renan	Côté pair du n°36 au n°38 bis	
Rue Foucher Lepelletier	Côté pair du n°2 au n°38	
Rue Guynemer	Côté impair du n°1 au n°61	Côté pair du n°2 au n°34
Rue Maurice Champeau	Totalité	
Rue Parmentier	Côté pair du n°2 à la fin	
Rue Séverine	Côté impair du n°1 au n°25	Côté pair du n°2 au n° 32
<b>BUREAU DE VOTE N°7</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE SAINT-EXUPERY - 12, rue Eliane Jeannin-Garreau</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue d'Oradour-sur-Glane	Côté pair du n°2 au n°24	
Rue Elianne Jeannin-Garreau	Totalité	
Rue Foucher Lepelletier	Côté impair du n°1 au n°33	
Rue Jeanne d'Arc	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°8</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE RENAN – PREAU 23, rue Ernest Renan</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Claude Matrat	Totalité	
Rue du Quatre septembre	Côté impair du n°1 à la fin	Côté pair du n°2 au n°8
Rue Georges Marie	Côté impair du n°1 au n°13	
Rue Jules Edouard Voisembert	Côté pair du n°2 à la fin	
Square Marcel Fournier	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°9</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE RENAN – REFECTOIRE / 23, rue Ernest Renan</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de l'Université	Totalité	
Allée Jean Nicot	Totalité	
Esplanade de la Manufacture	Totalité	
Passage de l'Industrie	Côté impair du n° 1 à la fin	
Rue du Quatre Septembre	Côté pair du n°10 à la fin	
Rue Ernest Renan	Côté impair du n°17 au n°33	
Rue Eugène Baudouin	Côté impair du n°1 au n°17	
Rue Georges Marie	N°15	Côté pair du n° 2 à la fin
Rue Jules-Edouard Voisembert	Côté impair du n° 1 à la fin	
Rue Maurice Hartmann	Totalité	
Rue Michelet	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°10</b>		
<b>Lieu de vote : MAISON DES HAUTS D'ISSY 1 / 16, rue de l'Abbé Derry</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du Général de Gaulle	Côté pair du n°32 au n°38	
Avenue Jean Jaurès	Côté pair du n°20 à la fin	
Impasse Cloquet	Totalité	
Passage Saint-Jean	Totalité	
Place de l'Eglise	Totalité	
Rue Auguste Gervais	Côté impair du n°13 bis au n°23	

Rue de l'Abbé Derry	Côté impair du n°1 au n°5 bis	Côté pair du n°2 à la fin
Rue de l'Abbé Grégoire	Côté pair du n°2 à la fin	
Rue de la Glacière	Totalité	
Rue du Moulin de Pierre	Côté impair du n° 1 au n° 29	Côté pair du n° 2 au n° 40
Rue Gabriel Péri	Côté impair du n°1 au n°11	
Rue Georges-Marcel Burgun	Côté pair du n°2 au n°30	
Rue Jules Guesde	Côté impair du n°1 au n°7	
Rue Minard	Côté impair du n°17 au n°27	
Villa du Lycée	Côté pair du n°2 à la fin	
<b>BUREAU DE VOTE N°11</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LA FONTAINE</b> <b>17, rue de l'Abbé Derry</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du Général de Gaulle	Côté impair du n°41 au n°73	Côté pair du n°40 au n°68
Rue de l'Abbé Derry	Côté impair du n°7 à la fin	
Rue du Chevalier de la Barre	Totalité	
Rue Georges-Marcel Burgun	Côté impair du n°1 à la fin	
Rue Jean-Baptiste Potin	Côté pair du n°18 au n°34	
Rue Jules Guesde	Côté impair du n°27 à la fin	
Rue Lazare Carnot	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°12</b> <b>Lieu de vote : ECOLE JUSTIN OUDIN 1</b> <b>2-4, allée Lucie Aubrac</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de la Paix	Côté impair du n°1 à la fin	
Avenue du Général de Gaulle	Côté impair du n°87 au n°127	Côté pair du n°94 au n°124 bis
Impasse Baudin	Totalité	
Impasse des 3 Beaux Frères	Totalité	
Impasse des Tricots	Totalité	
Impasse Wagner	Totalité	
Rue de la Galerie	Totalité	
Rue de la Liberté	Totalité	
Rue du Fort	Côté impair du n°33 au n°61	Côté pair du n°34 bis au n°66
Rue du Moulin de Pierre	Côté impair du n°31 au n°35 ter	
Rue Gabriel Péri	Côté impair du n°13 au n°63	Côté pair du n°2 au n°60
Rue Jean-Baptiste Potin	Côté pair du n°36 au n°68	
Rue Jules Guesde	Côté pair du n°34 à la fin	
Rue Marius Breton	Totalité	
Rue Pierre Brossolette	Côté impair du n°1 à la fin	
Rue Pierre Curie	Totalité	
Sentier de la Montézy	Totalité	
Sentier des Marcettes	Totalité	
Sentier des Pensards	Totalité	
Sentier des Tricots	Totalité	
Sentier du Petit Buvier	Totalité	
Villa de la Paix	Totalité	
Villa des Cerisiers	Totalité	

**BUREAU DE VOTE N°13**  
**Lieu de vote : ECOLE JUSTIN OUDIN 2**  
**2-4, allée Lucie Aubrac**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Lucie Aubrac	Totalité	
Avenue de la Paix	Côté pair du n°2 au n°134	
Avenue du Général de Gaulle	Côté impair du n°126 au n°176	
Avenue du Professeur Calmette	Totalité	
Chemin du Moulin	Totalité	
Cité des Haydamilles	Totalité	
Rue Barbès	Totalité	
Rue de la Martelle	Totalité	
Rue de l'Egalité	N° 1	
Rue du Chemin Vert	Côté pair du n°2 au n°18	
Rue du Fort	Côté impair du n°63 à la fin	Côté pair du n°66 bis à la fin

<b>BUREAU DE VOTE N°14</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASE ALAIN MIMOUN</b>		
<b>Rue Rabelais</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Passage Jean Georget	Totalité	
Rue Benoît Malon	Totalité	
Rue d'Erevan	Côté impair du n°1 à la fin	
Rue de l'Egalité	Côté impair du n°3 à la fin	Côté pair du n°4 au n°54
Rue de la Défense	Côté pair du n°56 au n°58	
Rue Emile Duployé	Côté impair du n°1 au n°21	Côté pair du n°2 au n°62 bis
Rue Madame	Totalité	
Rue Mademoiselle	Totalité	
Rue Sergent	Totalité	
Rue Tolstoï	Totalité	
Rue Verdi	Côté pair du n°2 à la fin	Côté impair du n°25 à la fin
Sentier des Epinettes	Totalité	
Villa du Tir	Totalité	
Villa Sergent	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°15</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE ANATOLE FRANCE – SALLE POLYVALENTE</b>		
<b>1, boulevard Rodin</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Carrières	Côté impair du n°1 à la fin	
Avenue Pasteur	Totalité	
Avenue Victor Cresson	Côté pair du n°59 au n°77	
Boulevard Rodin	Côté impair du n°1 au n°65	Côté pair du n°2 au n°44
Place du Président Kennedy	Totalité	
Rue de la Défense	Côté pair du n°24 au n°54	
Rue de l'Egalité	N° 2	
Rue Henri Tariel	Côté pair du n°2 à la fin	
Rue Maximilien Robespierre	Totalité	
Rue Pierre Brossolette	Côté pair du n° 32 à la fin	
<b>BUREAU DE VOTE N°16</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE ANATOLE FRANCE – HALL D'ACCUEIL</b>		
<b>1, boulevard Rodin</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Bourgain	Totalité	
Avenue Victor Cresson	Côté pair du n°29 au n°57	
Rue Henri Tariel	Côté impair du n°1 à la fin	
Rue Telles-de-la-Poterie	Côté impair du n°1 à la fin	
Villa Telles-de-la-Poterie	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°17</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE CLAUDE BOUJON</b>		
<b>3, rue des Acacias</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Citeaux	Côté impair du n°1 à la fin	
Allée des Ecoles	Totalité	
Allée des Maraîchers	Totalité	
Avenue Victor Cresson	Côté pair du n°46 au n°94	
Boulevard Galliéni	Côté pair du n°114 au n°116	
Boulevard Garibaldi	Côté impair du n°1 au n°39	

Impasse Fréret	Totalité	
Impasse Nouvelle	Totalité	
Rue de la Fraternité	Totalité	
Rue des Travailleurs	Totalité	
Rue du Gouverneur Général Eboué	Côté impair du n°93 à la fin	
Rue Edouard Naud	Totalité	
Rue Roger Salengro	Côté impair du n°19 à la fin	Côté pair du n°2 à la fin

<b>BUREAU DE VOTE N°18</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY</b>			
<b>3, rue Jules Ferry</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée de Grenelle		Totalité	
Allée des Sablons		Totalité	
Allée Gustave Eiffel		Totalité	
Avenue Jean Bouin		Totalité	
Chemin Latéral		Totalité	
Quai de la Bataille de Stalingrad		Côté impair du n°127 au n°151	
Rue Camille Desmoulins		Côté impair du n°35 au n°53	Côté pair du n°86 à la fin
Rue du Bateau-Lavoir		Totalité	
Rue du Capitaine Ferber		Côté pair du n°2 à la fin	
Rue du Gouverneur Général Eboué		Côté pair du n°70 à la fin	
Rue Jules Ferry		Côté pair du n°2 à la fin	
Rue Michel Jazy		Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°19</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY</b>			
<b>3, rue Jules Ferry</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard Gallieni		Côté impair du n°1 au n°25	Côté pair du n°4 au n°66
Impasse Lacour		Totalité	
Place du Président Robert Schuman		Totalité	
Quai du Président Roosevelt		Totalité	
Rue Bara		Totalité	
Rue Camille Desmoulins		Côté impair du n°1 au n°33	Côté pair du n°2 au n°84
Rue Edouard Nieuport		Totalité	
Rue Gaston et René Caudron		Totalité	
Rue Maurice Berteaux		Totalité	
Rue Maurice Mallet		Totalité	
Rue Rouget de Lisle		Côté impair du n°1 à la fin	Côté pair du n°2 au n°22
Square Louis Blériot		Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°20</b>			
<b>Lieu de vote : GYMNASSE JACQUES GODDET</b>			
<b>237 rue Jean-Jacques Rousseau</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée Pierrette Anguera-Gargallo		Totalité	
Avenue de Verdun		Côté pair du n°116 au n°132	
Boulevard Garibaldi		Côté pair du n°14 au n°26	
Place Léon Blum		Côté pair du n°2 au n°8 bis	
Rue Aristide Briand		Côté impair du n°27 à la fin	Côté pair du n°22 à la fin
Rue de la Gare		Totalité	
Rue Jean-Jacques Rousseau		Côté impair du n°1 au n°239	
Rue Paul Bert		Côté impair du n°1 à la fin	
<b>BUREAU DE VOTE N°21</b>			
<b>Lieu de vote : GYMNASSE JACQUES GODDET</b>			
<b>237 rue Jean-Jacques Rousseau</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée de l'Union		Totalité	

Allée des Carrières	Côté pair du n°2 au n°8
Allée Olympe de Gouges	Totalité
Allée du Panorama	Totalité
Avenue de Verdun	Côté impair du n°83 au n°149
Chemin d'Accès à la Gare d'Issy-Ville	Totalité
Chemin de Saint-Cloud	Côté impair du n°1 à la fin
Chemin des Montquartiers	Totalité
Chemin des Vignes	Totalité
Sentier de l'Asile	Totalité

<b>BUREAU DE VOTE N°22</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE LES PONCEAUX - 18-20, rue de Meudon</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée de Fleury		Totalité	
Allée de la Ferme		Du n° 1 au n° 14	
Allée du Clos		Totalité	
Avenue de Verdun		Côté pair du n°188 au n°192	
Rue de Meudon		Totalité	
Rue du Docteur Vuillième		Côté impair du n°1 à la fin	
Rue du Viaduc		Côté impair du n°1 au n°17	Côté pair du n°2 au n°20 Côté pair du n° 26 au n° 28
Rue Jean-Pierre Timbaud		Côté pair du n°28 au n°44	
Rue Marcel Miquel		Du n° 1 au n° 23	
<b>BUREAU DE VOTE N°23</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE LES PONCEAUX - 18-20, rue de Meudon</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de Verdun		Côté pair du n°194 au n°226	
Place de la Résistance		Totalité	
Quai de la bataille de Stalingrad		Côté impair du n°253 au n°329	
Rue de Vaugirard		Côté pair du n°2 à la fin	
Rue du Docteur Vuillième		Côté pair du n°2 à la fin	
Rue du Ponceau		Totalité	
Rue Jean-Pierre Timbaud		Côté pair du n°24 au n°26	
Rue Marcel Miquel		Du n°24 à la fin	
<b>BUREAU DE VOTE N°24</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE SAINT-GERMAIN - 26, avenue Jean Monnet</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée d'Issy		Totalité	
Allée des Ponts		Totalité	
Allée Louis Bonnier		Totalité	
Avenue du Bas-Meudon		Côté impair du n°1 au n°23	Côté pair du n° 2 au n° 18
Avenue Jean Monnet		Totalité	
Boulevard des Iles		Totalité	
Promenade Robinson		Côté impair du n° 1 à la fin	
Rue Pierre Poli		Côté impair du n°1 au n°19	Côté pair du n°2 au n°14
<b>BUREAU DE VOTE N°25</b>			
<b>Lieu de vote : HALLE DES ÉPINETTES - 45-47 RUE DE L'ÉGALITÉ</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Place du Souvenir Français		Totalité	
Rue de l'Égalité		Côté pair du n°56 à la fin	
Rue de la Pastorale d'Issy		Côté impair du n° 9 au n° 11	
Rue Honoré Fragonard		Côté pair du n°12 à la fin	
<b>BUREAU DE VOTE N°26</b>			
<b>Lieu de vote : HALLE DES ÉPINETTES - 45-47 RUE DE L'ÉGALITÉ</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard Rodin		Côté impair du n°67 à la fin	Côté pair du n°46 au n°136
Rue Antoine Courbarien		Totalité	
Rue de la Pastorale d'Issy		Côté impair du n°1 au n°7	Côté impair du n°13 à la fin Côté pair du n°2 à la fin

Rue Honoré Fragonard	Côté impair du n°1 à la fin	Côté pair du n°2 au n°10
Sentier des Etroites	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°27</b> <b>Lieu de vote : MAISON DE QUARTIER DES ÉPINETTES - IMPASSE DES 4 VENTS</b> <b>3, rue Honoré Fragonard</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Henri Matisse	Totalité	
Impasse des 4 vents	Totalité	
Petit Sentier des Epinettes	Totalité	
Rue de la Défense	Côté impair du n° 1 à la fin	Côté pair du n°2 au n°22
Rue d'Erevan	Côté pair du n°2 au n°62	
<b>BUREAU DE VOTE N°28</b> <b>Lieu de vote : GYMNASSE JACQUES GODDET</b> <b>237, rue Jean-Jacques Rousseau</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Cours Saint-Vincent	Côté impair du n°1 au n°9	
Rue Aristide Briand	Côté pair du n°12 au n°20	
Rue Paul Bert	Côté pair du n° 2 à la fin	
Villa Haussmann	Côté impair du n° 1 à la fin	
<b>BUREAU DE VOTE N°29</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DU COLOMBIER</b> <b>12-14, Cours Saint Vincent</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de Verdun	Côté pair du n°134 au n°150	
Cours Saint Vincent	Côté impair du n°11 à la fin	
Villa Haussmann	Côté pair du n° 2 à la fin	
<b>BUREAU DE VOTE N°30</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE CHABANNE</b> <b>53-55, rue Pierre Poli</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de Billancourt	Totalité	
Allée des Moulineaux	Totalité	
Allée Maximilien Luce	Totalité	
Allée Sainte Eudoxie	Totalité	
Avenue du Bas-Meudon	Côté impair du n°25 à la fin	Côté pair du n° 20 à la fin
Place Chabanne	Totalité	
Place Saint Germain	Totalité	
Promenade des Jardiniers de l'Île	Totalité	
Rue Jean-Pierre Timbaud	Côté pair du n°2 au n°22 bis	
Rue Pierre Poli	Côté impair du n°21 à la fin	Côté pair du n°16 à la fin
<b>BUREAU DE VOTE N°31</b> <b>Lieu de vote : ESPACE ANDRÉE CHEDID</b> <b>60, rue du Général Leclerc</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de la République	Côté pair du n°28 au n°36	
Avenue Jean Jaurès	Côté impair du n°1 au n°15	Côté pair du n°2 au n°18
Place Bonaventure Leca	Totalité	
Rue André Chénier	Totalité	
Rue Auguste Gervais	Côté impair du n°1 au n°13	
Rue Diderot	Côté impair du n° 27 au n° 37	
Rue de la Biscuiterie	Totalité	

Rue du Général Leclerc	Côté impair du n°61 au n°67	Côté pair du n°50 au n°58
Rue Etienne Dolet	Côté impair du n°1 à la fin	
Rue Hoche	Côté impair du n° 1 au n° 9	Côté pair du n°2 au n°10
Rue Horace Vernet	Côté pair du n°24 au n°48	
Rue Kléber	Côté impair du n°21 au n°37	
Rue Marcelin Berthelot	Côté pair du n°2 à la fin	
Villa Kléber	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°32</b>		
<b>Lieu de vote : PALAIS DES ARTS ET DES CONGRES D'ISSY III</b>		
<b>25, avenue Victor Cresson</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Victor Cresson	Côté pair du n°2 au n°4 bis	
Mail Raymond Menand	Totalité	
Rue Danton	Totalité	
Rue Delahaye	Totalité	
Rue Diderot	Côté pair du n°2 au n°38	
Rue du Gouverneur Général Eboué	Côté impair du n°23 au n°65	
Rue Hoche	Côté impair du n°11 au n°25	Côté pair du n°12 au n°26
Villa Jean-Jacques Rousseau	Totalité	

<b>BUREAU DE VOTE N°33</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE LES VARENNES</b>		
<b>21, Villa Marguerite</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue d'Oradour-sur-Glane	Côté pair du n°26 au n°52	
Rue Ernest Renan	Côté impair du n°1 au n°15	Côté pair du n°2 au n°34
Rue Foucher Lepelletier	Côté impair du n°35 au n°43	Côté pair du n°40 au n°52
Rue Parmentier	Côté impair du n° 1 à la fin	
Rue Séverine	Côté impair du n°31 au n°35	Côté pair du n° 34 à la fin
Villa Marguerite	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°34</b>		
<b>Lieu de vote : MAISON DES HAUTS D'ISSY 2</b>		
<b>16, rue de l'Abbé Derry</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du Général de Gaulle	Côté pair du n°70 au n°92	
Place d'Alembert	Totalité	
Rue Baudin	Totalité	
Rue Clotilde	Totalité	
Rue d'Alembert	Totalité	
Rue de l'Abbé Grégoire	Côté impair du n°1 à la fin	
Rue Jules Guesde	Côté impair du n°9 au n°25	Côté pair du n°2 au n°32
Rue Madeleine Moreau	Totalité	
Sentier du Buvier	Totalité	
Villa Chevreuse	Totalité	
Villa Francisco Ferrer	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°35</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASSE ALAIN MIMOUN</b>		
<b>Rue Rabelais</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Vauban	Totalité	
Rue Claude Bernard	Totalité	
Rue du CheminVert	Côté pair du n°20 à la fin	
Rue du Docteur Zamenhoff	Totalité	
Rue Emile Duployé	Côté impair du n°23 à la fin	Côté pair du n°64 à la fin
Rue Ferdinand Buisson	Totalité	
Rue Marcel Sembat	Totalité	
Rue Rabelais	Totalité	
Rue Verdi	Côté impair du n°1 au n°23	
Sentier du Chemin de fer	Côté pair du n°2 à la fin	
<b>BUREAU DE VOTE N°36</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ROBERT DOISNEAU</b>		
<b>26, rue Jacques-Henri Lartigue</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard Garibaldi	Côté pair du n°6 au n°12	
Place Jacques Madaule	Totalité	
Rue Jacques-Henri Lartigue	Totalité	
Rue Jean-Jacques Rousseau	Côté pair du n°2 au n°26	
Rue René Jacques	Totalité	

**BUREAU DE VOTE N°37**  
**Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY**  
**3, rue Jules Ferry**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Boulevard Gallieni	Côté impair du n°27 au n°55	Côté pair du n°68 au n°90
Rue Charlot	Côté pair du n°2 à la fin	
Rue du Capitaine Ferber	Côté impair du n°1 à la fin	
Rue du Gouverneur Général Eboué	Côté pair du n°48 au n°68	
Rue Jules Ferry	Côté impair du n°1 à la fin	
Rue Rouget de Lisle	Côté pair du n°24 au n°26	

<b>BUREAU DE VOTE N°38</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE LES AJONCS</b>		
<b>31, rue du Docteur Lombard</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de Flore	Totalité	
Allée de la Ferme	Du n°15 à la fin	
Avenue de Verdun	Côté pair du n°170 au n°186	
Place du 19 mars 1962	Totalité	
Rue du Docteur Lombard	Côté impair du n°39 à la fin	Côté pair du n° 40 à la fin
Rue du Viaduc	Côté pair du n°22 au n°24	
Rue Jean-Pierre Timbaud	Côté impair du n°27 au n°45	Côté pair du n°46 au n°58
Rue Paul Besnard	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°39</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JULES FERRY</b>		
<b>13, rue Jules Ferry</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de la Fontaine	Totalité	
Allée des Citeaux	Côté pair du n°2 à la fin	
Allée des Coutures	Totalité	
Boulevard Galliéni	Côté pair du n°92 au n°112	
Rue des Acacias	Totalité	
Rue des Peupliers	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	Totalité	
Rue du Gouverneur Général Eboué	Côté impair du n°65 bis au n°91 bis	
Rue Roger Salengro	Côté impair du n°1 au n°17	
<b>BUREAU DE VOTE N°40</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE VOLTAIRE – REFECTOIRE</b>		
<b>1, rue Maurice Champeau</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard Gambetta	Totalité	
Parvis Corentin Celton	Totalité	
Place Paul Vaillant-Couturier	Totalité	
Rue du Sergent Blandan	Totalité	
Rue Ernest Renan	Côté pair du n°40 au n°44 bis	
Rue Guynemer	Côté impair du n°63 à la fin	Côté pair du n°36 à la fin
Rue Henri Mayer	Totalité	
Rue Michel de l'Hospital	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°41</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE FRANÇOISE GIROUD – 14 rue Victor HUGO</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rond Point Victor Hugo	Totalité	
Rue du Général Leclerc	Côté pair du n°22 au n°32 bis	
Rue Vaudétard	Côté pair du n°2 au n°24	
Rue Victor Hugo	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°42</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE LE PETIT TRAIN VERT</b>		
<b>23, rue Eugène Atget</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard Garibaldi	Côté pair du n°2 au n°4 bis	
Chemin de Bretagne	Totalité	
Cours de l'Ancienne Boulangerie	Totalité	

Esplanade du Foncet	Totalité	
Quai de la Bataille de Stalingrad	Côté impair du n°163 au n°243	Côté pair du n°112 au n°190
Rue Camille Desmoulins	Côté impair du n°55 au n°67	
Rue de la Galiote	Totalité	
Rue du Passeur de Boulogne	Totalité	
Rue Eugène Atget	Totalité	

<b>BUREAU DE VOTE N°43</b> <b>Lieu de vote : ECOLE LES AJONCS II</b> <b>31, rue du Docteur Lombart</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de la Brasserie	Totalité	
Allée Sainte Lucie	Côté pair du n° 2 à la fin	
Avenue de Verdun	Côté pair du n°158 au n°168	
Rue du Docteur Lombard	Côté impair du n°9 au n°37	Côté pair du n°2 au n°38
Rue du Viaduc	Côté impair du n°23 au n°29	Côté pair du n°30 au n°34
Rue Jean-Pierre Timbaud	Côté impair du n°1 au n°25	
<b>BUREAU DE VOTE N°44</b> <b>Lieu de vote : ECOLE DU COLOMBIER II</b> <b>12-14, Cours Saint Vincent</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Sainte Lucie	Côté impair du n° 1 à la fin	
Avenue de Verdun	Côté pair du n°152 au n°156	
Cours Saint Vincent	Côté pair du n° 2 à la fin	
Esplanade Raoul Follereau	Totalité	
Rue Aristide Briand	Côté pair du n°2 au n°10	
Rue du Docteur Lombard	Côté impair du n°1 au n°7	
<b>BUREAU DE VOTE N°45</b> <b>Lieu de vote : ECOLE LOUISE MICHEL 1</b> <b>34-36, rue du Docteur Zamenhoff</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Puits	Du n°1 au n° 15	
Esplanade du Belvédère	Totalité	
Promenade du Verger	Du n°12 au n°50	
<b>BUREAU DE VOTE N°46</b> <b>Lieu de vote : ECOLE LOUISE MICHEL 2</b> <b>34-36, rue du Docteur Zamenhoff</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Puits	Du n°16 à la fin	
Promenade du Verger	Du n°1 au n°11	Du n°51 à la fin
<b>BUREAU DE VOTE N°47</b> <b>Lieu de vote : ECOLE DES CHARTREUX</b> <b>40, rue de Champ Chardon</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place de l'Arsenal	Totalité	
Place Jules Gevelot	Totalité	
Promenade des Chartreux	Totalité	
Quai de la Bataille de Stalingrad	Côté impair du n°245 au n°251	Côté pair du n°192 au n°228
Rue Aristide Briand	Côté impair du n°1 au n°25	
Rue de Champ Chardon	Totalité	
Rue du Clos Girard	Totalité	
Rue Jean-Jacques Rousseau	Côté impair du n°241 au n°267	Côté pair du n°28 à la fin

Arrêté DCL/BRGE n° 2023-145 du 1<sup>er</sup> août 2023  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Clamart

**Le Préfet des Hauts-de-Seine**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du ministère de l'intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté DCL/BRGE n° 2021-170 du 1<sup>er</sup> juin 2021 instituant les bureaux de vote dans la commune de Clamart,

**Vu** la demande du maire de Clamart,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Clamart aux sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

/...

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

**ARTICLE 3** : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureaux centralisateurs
Présidentielles, européennes, législatives (12 <sup>ème</sup> circonscription), régionales, départementales (canton n° 8 : Clamart), municipales et référendums	Bureau n° 1 Salle des Fêtes Hunebelle Place Jules Hunebelle

**ARTICLE 4** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 5** : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Clamart sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 1<sup>er</sup> août 2023

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

signé

**Pascal GAUCI**

**ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2023-145 du 1<sup>er</sup> août 2023 – 12<sup>ème</sup> circonscription**

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	SALLE DES FÊTES HUNEBELLE	Place Jules Hunebelle	N° 8 - Clamart
2	SALLE DES FÊTES HUNEBELLE	Place Jules Hunebelle	N° 8 - Clamart
3	SALLE DES FÊTES HUNEBELLE	Place Jules Hunebelle	N° 8 - Clamart
4	ECOLE MATERNELLE GATHELOT	7 rue Gathelot	N° 8 - Clamart
5	GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET	11 Mail des Hauts Jardins	N° 8 - Clamart
6	GYMNASE DES CLOSLIAUX	24 rue des Closiaux	N° 8 - Clamart
7	GYMNASE DES CLOSLIAUX	24 rue des Closiaux	N° 8 - Clamart
8	GYMNASE DES CLOSLIAUX	24 rue des Closiaux	N° 8 - Clamart
9	GYMNASE DES CLOSLIAUX	24 rue des Closiaux	N° 8 - Clamart

10	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY	6 rue Jules Ferry	N° 8 - Clamart
11	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY	6 rue Jules Ferry	N° 8 - Clamart
12	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY	6 rue Jules Ferry	N° 8 - Clamart
13	ECOLE MATERNELLE JULES FERRY	154 avenue Jean Jaurès	N° 8 - Clamart
14	CENTRE SOCIO CULTUREL DE LA FOURCHE	216 avenue Jean Jaurès	N° 8 - Clamart
15	GYMNASE CONDORCET	52 rue Condorcet	N° 8 - Clamart
16	ECOLE PRIMAIRE DU MOULIN DE PIERRE	Petit Sentier des Rochers	N° 8 - Clamart
17	ECOLE PRIMAIRE DES ROCHERS	11-13 rue des Rochers	N° 8 - Clamart
18	ECOLE PRIMAIRE DES ROCHERS	43 rue d'Estienne d' Orves	N° 8 - Clamart
19	ECOLE MATERNELLE DES ROCHERS	125 rue Pierre Brossolette	N° 8 - Clamart
20	ECOLE MATERNELLE FLEURY	97 rue de Fleury	N° 8 - Clamart
21	ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL	16 rue du Parc	N° 8 - Clamart
22	ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL	16 rue du Parc	N° 8 - Clamart
23	MAISON DE QUARTIER JARDIN PARISIEN	20 rue du Parc	N° 8 - Clamart
24	COLLEGE PETITS PONTS	7 rue de Vendée	N° 8 - Clamart
25	COLLEGE PETITS PONTS	7 rue de Vendée	N° 8 - Clamart
26	ECOLE ELEMENTAIRE LEOPOLD SEDAR SENGHOR	9 rue de Bretagne	N° 8 - Clamart
27	ECOLE ELEMENTAIRE LEOPOLD SEDAR SENGHOR	9 rue de Bretagne	N° 8 - Clamart
28	CENTRE SOCIO CULTUREL DU PAVE BLANC	44 route du Pavé Blanc	N° 8 - Clamart
29	CENTRE SOCIO-CULTUREL DU PAVE BLANC	44 route du Pavé Blanc	N° 8 - Clamart
30	COMPLEXE SPORTIF MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA	Allée du Gymnase	N° 8 - Clamart
31	COMPLEXE SPORTIF MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA	Allée du Gymnase	N° 8 - Clamart
32	COMPLEXE SPORTIF MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA	Allée du Gymnase	N° 8 - Clamart
33	COMPLEXE SPORTIF MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA	Allée du Gymnase	N° 8 - Clamart
34	MAISON DES SPORTS	Place Hunebelle	N° 8 - Clamart

35	GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET	11 Mail des Hauts Jardins	N° 8 - Clamart
36	GROUPE SCOLAIRE PANORAMA	2 bis Allée Louise Bourgeois	N° 8 - Clamart
37	GROUPE SCOLAIRE PLAINE SUD	4 Allée de l'école du canal	N° 8 - Clamart
<b>38</b>	ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL	16 rue du Parc	N° 8 - Clamart

## SURESNES – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

<b>BUREAU DE VOTE N° 1</b> Lieu de vote : <b>SALLE DES FÊTES HUNEBELLE</b> Place Jules Hunebelle		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de Meudon	totalité	
Avenue Jean Jaurès	du n°1 au n°15 (n° impairs)	
Cité d'Agry	totalité	
Cité Leisnier	totalité	
Impasse de l'Allée de Meudon	totalité	
Place de la Source	totalité	
Place du Garde	totalité	
Place Marquis	totalité	
Place Maurice Gunsbourg	totalité	
Rue du Président Roosevelt	du n°2 au n°46	
Rue du Trosy	du n°22 au n°42 (n° pairs)	du n°25 au n°53 (n° impairs)
Rue Henry	totalité	
Rue Hévin	totalité	
Rue Jean-Baptiste Bouziat	totalité	
Rue Jeanne	totalité	
Rue Paul Vaillant Couturier	du n°31 au n°85 (n° impairs)	
Rue Saint-Pierre	totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 2</b> Lieu de vote : <b>SALLE DES FÊTES HUNEBELLE</b> Place Jules Hunebelle		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue René Samuel	totalité	
Place de l'Eglise	totalité	
Place Ferrari	totalité	
Rue de l'Eglise	totalité	
Rue des Ruisseaux	totalité	
Rue du Centre	totalité	
Rue du Guet	totalité	
Rue du Plessis Piquet	totalité	
Rue du Trosy	du n°1 au n°23 (n° impairs)	du n°2 au n°20 (n° pairs)
Rue Gathelot	totalité	
Villa Cour Creuse	totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 3</b> Lieu de vote : <b>SALLE DES FÊTES HUNEBELLE</b> Place Jules Hunebelle		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée du Pressoir	totalité	
Avenue Jean Jaurès	du n°2 au n°34 (n° pairs)	
Rue Chef de Ville	totalité	
Rue de la Fontaine	totalité	
Rue Paul Vaillant Couturier	du n°1 au n°21 (n° impairs)	
Rue Pierre et Marie Curie	totalité	
Rue Pierre Franquet	totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 4</b> Lieu de vote : <b>ECOLE MATERNELLE GATHELOT</b> 7 rue Gathelot		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Beauséjour	Totalité	
Avenue du Bois Tardieu	du n°1 au n°31 (n° impairs)	
Avenue du Printemps	Totalité	

Avenue Jean-Baptiste Clément	du n°27 au n°99 (n° impairs)	du n°38 au n°106 (n° pairs)	
Cité des Jardins	Totalité		
Impasse Colombe	Totalité		
Impasse du Hameau	Totalité		
Impasse du Plateau	Totalité		
Rue Céline	Totalité		
Rue de Bièvres	du n°1 au n°75 (n° impairs)		
Rue de la Division Leclerc	Totalité		
Rue de l'Hermitage	Totalité		
<b>SUITE BUREAU N° 4</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Rue du Château	Totalité		
Rue du Montoir	Totalité		
Rue Louise Possoz	Totalité		
Villa de Chevreuse	Totalité		
<b>BUREAU DE VOTE N° 5</b> <b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET</b> <b>11 mail des Hauts Jardins</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée Lucille Legrand	totalité		
Impasse de la Tranquillité	totalité		
Impasse Sans Souci	totalité		
Passage Franck	totalité		
Rue Bonnelais	du n°27 au n°67 (n° impairs)	du n°28 au n°66 (n° pairs)	du n°170 au n°174 (n° pairs)
Rue de Fontenay	du n°11 au n°93 (n° impairs)	du n°10 au n°62 (n° pairs)	
Rue des Etangs	totalité		
Rue du Fort	totalité		
Rue du Panorama	totalité		
Rue L. Filleaux Tiger	totalité		
Rue Paul Pade	totalité		
Sentier de Fontenay	totalité		
Square de Fontenay	totalité		
Villa des Roses	totalité		
Villa Sans Souci	totalité		
<b>BUREAU DE VOTE N°6</b> <b>Lieu de vote : GYMNASSE DES CLOSLIAUX</b> <b>24 rue des Closiaux</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Nnoisetiers	totalité		
Impasse Bellevue	totalité		
Impasse des Galvents	totalité		
Rue Bonnelais	du n°1 au n°25 (n° impairs)	du n°2 au n°26 (n° pairs)	
Rue de Chatillon	totalité		
Rue de la Noize	totalité		
Rue de Savoie	totalité		
Rue des Galvents	totalité		
Rue Pierre Corby	du n°15 au n°999 (n° impairs)	du n°20 au n°998 (n° pairs)	
Sentier de la Savoie	totalité		

<b>BUREAU DE VOTE N°7</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASE DES CLOSLIAUX</b>		
<b>24 rue des Closiaux</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Jean Jaurès	du n°17 au n°55 (n° impairs)	du n°36 au n°62Q (n° pairs)
Avenue Victor Hugo	du n°1 au n°37 (n° impairs)	du n°2 au n°30 (n° pairs)
Rue Chamberet	Totalité	
Rue de Dormelle	Totalité	
Rue de la Maison Blanche	Totalité	
Rue de l'Île Bouchard	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°1 au n°5 (n° impairs)	
Rue du Trosy	du n°44 au n°66 (n° pairs)	
Rue Gabriel Péri	Totalité	
Rue Georges Huguet	Totalité	
Rue Louis Dupont	du n°1 au n°23 (n° impairs)	
Rue Martin	Totalité	
Rue Paul Vaillant Couturier	du n°23 au n°29 (n° impairs)	du n°2 au n°26 (n° pairs)
Sentier Vide-Gousset	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°8</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASE DES CLOSLIAUX</b>		
<b>24 rue des Closiaux</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Jean Jaurès	du n°57 au n°97 (n° impairs)	du n°64 au n°112 (n° pairs)
Avenue Victor Hugo	du n°39 au n°99 (n° impairs)	du n°32 au n°70 (n° pairs)
Rue Denis Gogue	du n°2 au n°54 (n° pairs)	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°2 au n°12 (n° pairs)	
Rue Pierre Louvrier	du n°2 au n°12 (n° pairs)	
Sentier de la Belle Image	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°9</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASE DES CLOSLIAUX</b>		
<b>24 rue des Closiaux</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Pierre Louvrier	Totalité	
Avenue Marguerite Renaudin	du n°1 au n°67 (n° impairs)	du n°2 au n°78 (n° pairs)
Avenue Victor Hugo	du n°72 au n°88 (n° pairs)	
Impasse des Groux	Totalité	
Impasse des Vignes	Totalité	
Rue de la Voie Verte	Totalité	
Rue Denis Abraham	Totalité	
Rue des Closiaux	du n°1 au n°37 (n° impairs)	du n°2 au n°38 (n° pairs)
Rue des Groux	Totalité	
Rue des Roissys	du n°1 au n°61 (n° impairs)	
Rue des Travers-Loups	Totalité	
Rue des Vignes	du n°1 au n°39 (n° impairs)	du n°2 au n°38 (n° pairs)
Rue Louis Dupont	du n°2 au n°22 (n° pairs)	
Rue Louis Guespin	Totalité	
Rue Marie Doffe	du n°2 au n°16 (n° pairs)	
Rue Martial Grandchamp	Totalité	
Rue Pierre Louvrier	du n°14 au n°56 (n° pairs)	

<b>BUREAU DE VOTE N°10</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY</b>		
<b>6 rue Jules Ferry</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Baudry	Totalité	
Allée Blanche	Totalité	
Allée des Groseilliers	Totalité	
Allée des Pommiers	Totalité	
Allée du Filon	Totalité	
Allée Louise	Totalité	
Allée Nouvelle	Totalité	
Allée Victor Hugo	Totalité	
Avenue Marguerite Renaudin	du n°69 au n°129 (n° impairs)	du n°80 au n°146 (n° pairs)
Avenue Victor Hugo	du n°90 au n°174 (n° pairs)	
Impasse Gaston	Totalité	
Rue Adèle	Totalité	
Rue des Closiaux	du n°39 au n°111 (n° impairs)	du n°40 au n°120 (n° pairs)
Rue des Petits Pois	Totalité	
Rue des Roissys	du n°63 au n°117 (n° impairs)	du n°84 au n°86 (n° pairs)
Rue des Vignes	du n°41 au n°93 (n° impairs)	du n°40 au n°82 (n° pairs)
Rue Henriette	Totalité	
Rue Louis Georges	Totalité	
Rue Marcel Doret	Totalité	
Rue Marie Doffe	du n°1 au n°27 (n° impairs)	
Rue Pierre Louvrier	du n°15 au n°55 (n° impairs)	
Rue Roger	Totalité	
Sentier des Petits Pois	Totalité	
Villa André	Totalité	
Villa des Closiaux	Totalité	
Villa Ginette	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°11</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY</b>		
<b>6 rue Jules Ferry</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Beausoleil	Totalité	
Allée Bel Air	Totalité	
Allée Boulet	Totalité	
Allée Bréant	Totalité	
Allée de l'Avenir	Totalité	
Allée des Framboisiers	Totalité	
Allée des Gamets	Totalité	
Allée des Garrements	Totalité	
Allée des Jardins	Totalité	
Allée des Rosiers	Totalité	
Allée du Coteau	Totalité	
Allée Pierre Loti	Totalité	
Avenue Marguerite Renaudin	du n°131 au n°199 (n° impairs)	du n°148 au n°220 (n° pairs)
Cité des Cerisiers	Totalité	
Impasse Drouet Peupion	Totalité	

Rue des Garrements	Totalité	
Rue des Roissys	du n°119 au n°201 (n° impairs)	du n°110 au n°200 (n° pairs)
Rue Drouet Peupion	Totalité	
Rue François Etienne	Totalité	
Rue Hébert	du n°53 au n°69 (n° impairs)	du n°52 au n°64 (n° pairs)
Rue Lazare Carnot	du n°23 au n°111 (n° impairs)	du n°20 au n°90 (n° pairs)
Rue Paul Eluard	Totalité	
Sentier du Fond des Roissys	Totalité	
Villa du Coteau	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°12</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY</b>		
<b>6 rue Jules Ferry</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Jean Jaurès	du n°114 au n°172 (n° pairs)	
Avenue Victor Hugo	du n°101 au n°173 (n° impairs)	
Rue des Leux	Totalité	
Rue Jules Ferry	Totalité	
Rue Lazare Carnot	du n°2 au n°18 (n° pairs)	
Rue Paul Bert	Totalité	
Rue Pierre Louvrier	du n°1 au n°13 (n° impairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°13</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JULES FERRY - 154 avenue Jean Jaurès</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Antoine Grossin	Totalité	
Avenue Victor Hugo	du n°175 au n°235 (n° impairs)	du n°176 au n°248 (n° pairs)
Boulevard des Frères Vigouroux	Totalité	
Cité Victor Hugo	Totalité	
Côteau des Vignes	Totalité	
Impasse de Vanves	Totalité	
Rue Hébert	du n°15 au n°51 (n° impairs)	du n°18 au n°50 (n° pairs)
Rue Lazare Carnot	du n°1 au n°21 (n° impairs)	
Rue Parmentier	Totalité	
Villa de la Gare	Totalité	
Villa Elise	Totalité	
Villa Jeanne d'Arc	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°14</b>		
<b>Lieu de vote : CENTRE SOCIO CULTUREL DE LA FOURCHE – 216 avenue Jean Jaurès</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de la Paix	Totalité	
Avenue du Docteur Calmette	Totalité	
Avenue Jean Jaurès	n°175 au n°263 (n° impairs)	du n°174 au n°230 (n° pairs)
Place de la Gare	Totalité	
Rue de Vanves	Totalité	
<b>SUITE BUREAU N° 14</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue du Clos Montholon	Totalité	
Rue Hébert	du n°1 au n°13 (n° impairs)	du n°2 au n°16 (n° pairs)
Rue Pierre Baudry	Totalité	

Villa Jeanne	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°15</b> <b>Lieu de vote : GYMNASSE CONDORCET</b> <b>52 rue Condorcet</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Brissard	Totalité	
Rue Brissard	Totalité	
Rue Cécile Dinant	Totalité	
Rue Condorcet	du n°53 au n°107 (n° impairs)	du n°2 au n°88 (n° pairs)
Rue de Fleury	du n°1 au n°81Q (n° impairs)	du n°2 au n°36 (n° pairs)
Rue de Liège	Totalité	
Rue des Tricots	Totalité	
Rue du Chemin Vert	Totalité	
Rue Ferdinand Buisson	Totalité	
Rue Gambetta	Totalité	
Rue Pascal	Totalité	
Villa Désiré Filleaud	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°16</b> <b>Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE DU MOULIN DE PIERRE</b> <b>Petit sentier des Rochers</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Balanche	Totalité	
Allée Condorcet	Totalité	
Avenue Jean Jaurès	du n°99 au n°173 (n° impairs)	
Passage Dorliat	Totalité	
Rue Alexandre Barbaroux	Totalité	
Rue Condorcet	du n°1 au n°51 (n° impairs)	
Rue Denis Gogue	du n°56 au n°98 (n° pairs)	
Rue des Volontaires	Totalité	
Rue du Moulin de Pierre	du n°31 au n°89 (n° impairs)	du n°68 au n°74 (n° pairs)
Rue Emmanuel Sarty	du n°47 au n°79 (n° impairs)	du n°40 au n°80 (n° pairs)
Rue Pethuis	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°17</b> <b>Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE DES ROCHERS</b> <b>11-13 rue des Rochers</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Denis Gogue	du n°1 au n°91 (n° impairs)	
Rue des Rochers	Totalité	
Rue des Sablons	du n°2 au n°58(n° pairs)	
Rue des Truilles	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°7 au n°119 (n° impairs)	du n°14 au n°110 (n° pairs)
Rue du Moulin de Pierre	du n°1 au n°29 (n° impairs)	du n°2 au n°66 (n° pairs)
Rue Emmanuel Sarty	du n°1 au n°45 (n° impairs)	du n°2 au n°38 (n° pairs)
Rue Henri Golaudin	du n°1 au n°15 (n° impairs)	du n°2 au n°12 (n° pairs)
Rue Lacombe	du n°1 au n°29 (n° impairs)	
Rue Pierre Brossolette	Totalité	
Sentier des Hauts Montrous	Totalité	
Sentier des Rochers	Totalité	
Villa de l'Union	Totalité	

<b>BUREAU DE VOTE N°18</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE DES ROCHERS</b>		
<b>43 rue d'Estienne d'Orves</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de Sèvres	Totalité	
Allée des Téléphones	Totalité	
Allée Louis Moignard	Totalité	
Allée Oellers	Totalité	
Avenue Adolphe Schneider	du n°1 au n°25 (n° impairs)	du n°2 au n°18 (n° pairs)
<b>SUITE BUREAU N°18</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Henri Barbusse	du n°1 au n°69 (n° impairs)	du n°2 au n°46 (n° pairs)
Cité de la Pépinière	Totalité	
Impasse de la Vallée	Totalité	
Passage de la Vallée	Totalité	
Rue des Sablons	du n°1 au n°59 (n° impairs)	
Rue du Trosy	du n°55 au n°77 (n° impairs)	
Rue Fournier	Totalité	
Rue Frédéric Mistral	Totalité	
Rue Henri Golaudin	du n°17 au n°51 (n° impairs)	du n°14 au n°48 (n° pairs)
Rue Jean Georget	Totalité	
Rue Lacombe	du n°2 au n°44 (n° pairs)	
Rue Lily	Totalité	
Rue Marguerite	Totalité	
Rue Paul Vaillant Couturier	du n°28 au n°72 (n° pairs)	
Rue du Président Roosevelt	du n°1 au n°45 (n° impairs)	
Villa d'Estienne d'Orves	Totalité	
Villa Louis Grossin	Totalité	
Villa Pavillon	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°19</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DES ROCHERS</b>		
<b>125 rue Pierre Brossolette</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Clos Fleury	Totalité	
Allée Isabelle	Totalité	
Avenue Adolphe Schneider	du n°27 au n°83	du n°20 au n°83
Fontaine Sainte-Marie	Totalité	
Rue Alfred	Totalité	
Rue Brignole Galliera	Totalité	
Rue Constant Pape	Totalité	
Rue de Fleury	du n°127 au n°205 (n° impairs)	
Rue de la Platrière	Totalité	
Rue de la Roue	Totalité	
Rue de la Vallée du Bois	Totalité	
Rue des Chataigniers	Totalité	
Rue des Fougères	Totalité	
Rue du Cèdre	Totalité	
Rue Edouard	Totalité	
Rue Emilienne	Totalité	
Villa Schneider	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°20</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE FLEURY</b>		
<b>97 rue de Fleury</b>		

Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Charles Louis	Totalité	
Allée de Bellevue	Totalité	
Allée de la Vallée	Totalité	
Allée de l'Île	Totalité	
Allée des Matrets	Totalité	
Allée des Quatre Chemins	Totalité	
Allée des Villas	Totalité	
Allée Gambrinus	Totalité	
Allée Yvonne	Totalité	
Avenue Henri Barbusse	du n°71 au n°139 (n° impairs)	du n°48 au n°204 (n° pairs)
Passage Fleury	Totalité	
Rue Antoine Courbarien	Totalité	
Rue Arsène Georges	Totalité	
Rue d'Arménie	Totalité	
Rue de Fleury	du n°83 au n°125 (n° impairs)	du n°38 au n°116 (n° pairs)
Rue de Percy	Totalité	
Rue de Verdun	Totalité	
Rue des Chaillots	Totalité	
SUITE BUREAU N°20		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue des Monts	Totalité	
Rue des Vezous	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°121 au n°175 (n° impairs)	du n°112 au n°154 (n° pairs)
Rue du Général Négrier	Totalité	
Rue du Lieutenant Raoul Batany	Totalité	
Rue du Pont d'Amour	Totalité	
Rue Georges Leblanc	Totalité	
Rue Jacques Delille	Totalité	
Sentier des Loges	Totalité	
Sentier des Montquartiers	Totalité	
Sentier des Montrous	Totalité	
Sentier des Plains	Totalité	
Sentier des Pucelles	Totalité	
Sentier des Vezous	Totalité	
Sentier du Chemin de Fer Sud	Totalité	
Vieux chemin de Fleury	Totalité	
Villa des Cerisiers	Totalité	
Villa des Monts	Totalité	
Villa des Vallées	Totalité	
Villa Fleury	Totalité	
Villa Percy	Totalité	
Villa Perthuis	Totalité	
Allée Zareh Mutafian	Totalité	
Allée des Abricotiers	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°21		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL		
16 rue du Parc		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de Chevreuse	Totalité	

Allée Marie-Thérèse	Totalité	
Avenue du Général de Gaulle	du n°237 au n°339 (n° impairs)	du n°256 au n°338 (n° pairs)
Boulevard du Moulin de la Tour	Du n°2 au n°200 (n° pairs)	
Carrefour du 8 Mai 1945	Totalité	
Impasse de la Tour	Totalité	
Impasse des Carnets	Totalité	
Impasse du Midi	Totalité	
Route de la Porte de Châtillon	Totalité	
Rue Albert Neveu	Totalité	
Rue Anatole France	Totalité	
Rue Antoine Chanut	Totalité	
Rue de la Cavée	Totalité	
Rue des Carnets	Totalité	
Rue des Feuillants	Totalité	
Rue du Champ Faucillon	Totalité	
Rue du Midi	Totalité	
Rue du Soleil Levant	Totalité	
Rue Gabrielle	Totalité	

**BUREAU DE VOTE N°22**

**Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL**

**16 rue du Parc**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue du Bois Tardieu	du n°2 au n°32 (n° pairs)	
Avenue du Progrès	Totalité	
Avenue Jean-Baptiste Clément	du n°101 au n°171 (n° impairs)	du n°108 au n°158 (n° pairs)
Rue de la Porte de Trivaux	du n°1 au n°167 (n° impairs)	du n°2 au n°108 (n° pairs)
Rue des Pommiers	Totalité	
Rue des Sorbiers	Totalité	
Rue du Docteur Roux	Totalité	
Rue Pierre Bogaert	Totalité	

**BUREAU DE VOTE N°23**

**Lieu de vote : MAISON DE QUARTIER JARDIN PARISIEN**

**20 rue du Parc**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Claude Trebignaud	Totalité	
Avenue des Acacias	Totalité	
Avenue des Marronniers	Totalité	
Avenue des Platanes	Totalité	
Passage Planchais	Totalité	
Rue Crouy	Totalité	
Rue des Aubépines	Totalité	
Rue des Charmettes	Totalité	
Rue des Coquelicots	Totalité	
Rue des Epis d'Or	Totalité	
Rue du Parc	Totalité	
Rue Kermen	Totalité	
Rue Léon Cambillard	Totalité	
Rue Monplaisir	Totalité	

**BUREAU DE VOTE N°24**

**Lieu de vote : COLLEGE PETITS PONTS**

<b>7 rue de Vendée</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Chemin des Petits Ponts	Totalité	
Rue Andras Beck	Totalité	
Rue de Champagne	du n°1 au n°17 (n° impairs)	du n°2 au n°18 (n° pairs)
Rue de la Porte de Trivaux	du n°169 au n°183 (n° impairs)	
Rue de Provence	Totalité	
Rue de Vendée	Totalité	
Rue Jeanne Hachette	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°25</b>		
<b>Lieu de vote : COLLEGE PETITS PONTS / 7 rue de Vendée</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de Corse	Totalité	
Allée de la Chapelle	Totalité	
Allée du Berry	Totalité	
Allée du Dauphiné	Totalité	
Rue de Champagne	du n°19 au n°121 (n° impairs)	du n°20 au n°98 (n° pairs)
Rue de Gascogne	Totalité	
Rue de Normandie	du n°1 au n°27 (n° impairs)	du n°2 au n°34 (n° pairs)
Rue de Picardie	Totalité	
Rue de Versailles	Totalité	
Voie d'Igny	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°26</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LEOPOLD SEDAR SENGHOR – 9 rue de Bretagne</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue d'Alsace	Totalité	
Rue de l'Île de France	du n°1 au n°23 (n° impairs)	du n°2 au n°4 (n° pairs)
Rue de Lorraine	Totalité	
Rue de Normandie	du n°29 au n°61	du n°36 au n°52
Rue du Béarn	Totalité	
Rue du Maine	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°27</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LEOPOLD SEDAR SENGHOR – 9 rue de Bretagne</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de la Nouvelle Poste	Totalité	
Allée du Nivernais	Totalité	
Avenue du Général de Gaulle	du n°341 au n°383 (n° impairs) du n°407 au n°445 (n° impairs)	du n°340 au n°444 (n° pairs)
Avenue Galilée	Totalité	
Avenue Newton	Totalité	
Avenue Réaumur	Totalité	
Impasse Collet Ferry	Totalité	
<b>SUITE BUREAU N°27</b>		
Rue d'Auvergne	Totalité	
Rue de Bourgogne	Totalité	
Rue de Bretagne	Totalité	
Rue de l'Île de France	du n°55 au n°79 (n° impairs)	du n°6 au n°32 (n° pairs)
Rue de Touraine	Totalité	

Villa des Entrepreneurs	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°28</b> <b>Lieu de vote : CENTRE SOCIO CULTUREL DU PAVE BLANC</b> <b>44 route du Pavé Blanc</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Route du Pavé Blanc	du n°1 au n°133 (n° impairs)	du n°2 au n°94 (n° pairs)
Rue Danton	Totalité	
Rue de la Plaine	Totalité	
Rue de la Porte de Trivaux	du n°185 au n°207 (n° impairs)	du n° 110 au n° 142 (n° pairs)
Rue Diderot	Totalité	
Rue du Capitaine Deullin	Totalité	
Rue Jean-Jacques Rousseau	Totalité	
Rue Marie Fichet	du n°1 au n°35 (n° impairs)	du n°2 au n°30 (n° pairs)
<b>BUREAU DE VOTE N°29</b> <b>Lieu de vote : CENTRE SOCIO CULTUREL DU PAVE BLANC</b> <b>44 route du Pavé Blanc</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Stendhal	Totalité	
Route du Pavé Blanc	du n°135 à la fin (n° impairs)	
Rue Boileau	Totalité	
Rue Bossuet	Totalité	
Rue Corneille	Totalité	
Rue Racine	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°30</b> <b>Lieu de vote : COMPLEXE SPORTIF MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA - Allée du Gymnase</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Bernard de Ventadour	Totalité	
Allée de Montesquieu	Totalité	
Allée de Toulouse Lautrec	Totalité	
Allée Jean-Auguste Ingres	Totalité	
Rue Antoine Bourdelle	Totalité	
Rue d'Artois	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°31</b> <b>Lieu de vote : COMPLEXE SPORTIF MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA - Allée du Gymnase</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de la République	Totalité	
Avenue Denis Papin	Totalité	
Avenue du Général de Gaulle	du n°447 à la fin (n° impairs)	du n°446 à la fin (n° pairs)
Place d'Avionville	Totalité	
Rond-point du Général Leclerc	Totalité	
Rue Charles Debry	Totalité	
Rue de la Bourcillière	Totalité	
Rue de la Gaité	Totalité	
Rue de Plaisance	du n°1 au n°25Q (n° impairs)	du n°2 au n°34 (n° pairs)
Rue du Bois	Totalité	
Rue du Capitaine Tarron	Totalité	
Rue du Commandant Duval	Totalité	
Rue Edison	Totalité	
Rue Marconi	Totalité	
Rue Marie Fichet	du n°37 au n°83 (n° impairs)	du n°32 au n°76 (n° pairs)

	impairs)	
Rue Nieuport	Totalité	
Rue Perreyon	Totalité	
Rue Voltaire	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°32</b>		
<b>Lieu de vote : COMPLEXE SPORTIF MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA - Allée du Gymnase</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Antoine Portal	Totalité	
Allée Clément Ader	Totalité	
Allée des Pyrénées	Totalité	
Allée Dewottine	Totalité	
Allée Gaston Dupouy	Totalité	
Allée la Pérouse	Totalité	
Allée Latécoère	Totalité	
Allée Pierre Benoît	Totalité	
Allée Pierre de Fermat	Totalité	
Rue des Flandres	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°33</b>		
<b>Lieu de vote : COMPLEXE SPORTIF MARIA BRIGNOLE DE GALLIERA - Allée du Gymnase</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de la Syrie	Totalité	
Avenue du Général Eisenhower	Totalité	
Avenue du Petit Clamart	Totalité	
Route de la Garenne	Totalité	
Rue de la Liberté	Totalité	
Rue de l'Espérance	Totalité	
Rue de Plaisance	du n°27 à la fin (n° impairs)	du n°36 à la fin (n° pairs)
Rue des Bergères	Totalité	
Rue des Bosquets	Totalité	
Rue des Charbonniers	Uniquement le 42	
Rue des Fleurs	Totalité	
Rue des Lilas	Totalité	
Rue des Plantes	Totalité	
Rue des Prés	Totalité	
Rue Marie Fichet	du n°85 au n°129 (n° impairs)	du n°78 au n°126 (n° pairs)
Rue Pasteur	Totalité	
Rue Paul Andriillon	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°34</b>		
<b>Lieu de vote : MAISON DES SPORTS - Place Hunebelle</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Grand Cèdre	totalité	
Place Jules Hunebelle	totalité	
Route du Vieux Cimetière	totalité	
Rue de Bièvres	du n°2 au n°90 (n° pairs)	
Rue de l'Est	totalité	
Rue de l'Ouest	totalité	
Rue de Meudon	totalité	
Rue du Nord	totalité	
Rue du Sud	totalité	
Rue Duffaut	totalité	
Rue Fauveau	totalité	
Rue Fillassier	totalité	

Rue Princesse	totalité	
Rue Taboise	totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°35</b> <b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET</b> <b>11 mail des Hauts Jardins</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Jean-Baptiste Clément	du n°1 au n°25bis (n° impairs)	du n°2 au n°36 (n° pairs)
Boulevard Saint-Jérôme	totalité	
Impasse des Hauts Jardins	totalité	
Mail des Hauts Jardins	totalité	
Rue Alphonse Daudet	totalité	
Rue de Fontenay	du n°1 au n°9 (n° impairs)	du n°2 au n°8 (n° pairs)
<b>SUITE BUREAU N°35</b>		
Rue François Desprez	totalité	
Rue Pierre Corby	du n°1 au n°13 (n° impairs)	du n°2 au n°18 (n° pairs)
Rue Saint-Christophe	totalité	
Rue Traversière	totalité	
Sentier Saint-Christophe	totalité	
Villa Bourgeois	totalité	
Villa Saint Christophe	totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°36</b> <b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE PANORAMA</b> <b>2 bis Allée Louise Bourgeois</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Dora Maar	totalité	
Allée du Tour du Lac	totalité	
Allée Louise Bourgeois	totalité	
Allée Marina Tsvetaeva	totalité	
Allée Paulette Nardal	totalité	
Allée Sophie Taeuber Arp	totalité	
Avenue du Général de Gaulle	du n°1 au n°33 (n° impairs)	du n°2 au n°52 (n° pairs)
Boulevard du Moulin de la Tour	du n° 202 à la fin (n° pairs)	
Chemin de la Fosse Bazin	totalité	
Passage du Panorama	totalité	
Place du Panorama	totalité	
Rue Françoise Barre-Sinoussi	totalité	
Rue de la Fée Électricité	totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°37</b> <b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE PLAINE SUD</b> <b>4 Allée de l'école du canal</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de l'Ecole du Canal	totalité	
Allée du Canal	totalité	
Avenue du Général de Gaulle	du n° 385 au n° 405 (n° impairs)	
Cour du Sud	totalité	
Le Clos du Breuil	totalité	
Place du Marché du Canal	totalité	
Rue Serpis	totalité	
Allée Serpis	totalité	
Place Papillon	totalité	
Allée Rose	totalité	
Avenue Réaumur	totalité	

BUREAU DE VOTE N°38		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL		
16 rue du Parc		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue du Général de Gaulle	du n°35 au n°235 (n° impairs)	du n°54 au n°254 (n° pairs)

Arrêté DCL/BRGE n° 2023-146 du 1<sup>er</sup> août 2023  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Suresnes

**Le Préfet des Hauts-de-Seine**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du ministère de l'intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté DCL/BRGE n° 2016-130 du 12 août 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de Suresnes,

**Vu** la demande du maire de Suresnes,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Suresnes sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

/...

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

**ARTICLE 3** : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureaux centralisateurs
Présidentielles, européennes, législatives (4 <sup>ème</sup> circonscription), régionales, départementales (canton n° 20 : Nanterre-2), municipales et référendums	Bureau n° 1 Salle des fêtes 2 ter rue Carnot

**ARTICLE 4** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 5** : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune Suresnes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 1<sup>er</sup> août 2023

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

signé

**Pascal GAUCI**

**ANNEXE à l'arrêté DRE/BELP n° 2023-146- du 1<sup>er</sup> août 2023- 4<sup>ème</sup> Circonscription**

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	SALLE DES FETES	2 ter rue Carnot	N° 20 : Nanterre-2
2	ECOLE JULES FERRY	12 rue Jules Ferry	N° 20 : Nanterre-2
3	ECOLE JULES FERRY	12 rue Jules Ferry	N° 20 : Nanterre-2
4	ECOLE HONORE D'ESTIENNE D'ORVES	47 rue Carnot	N° 20 : Nanterre-2
5	ECOLE HONORE D'ESTIENNE D'ORVES	47 rue Carnot	N° 20 : Nanterre-2
6	ECOLE DU PARC	36 rue du Docteur Magnan	N° 20 : Nanterre-2
7	ECOLE DU PARC	36 rue du Docteur Magnan	N° 20 : Nanterre-2
8	ECOLE MATERNELLE REPUBLIQUE	7/9 rue du Chemin Vert	N° 20 : Nanterre-2
9	ECOLE MATERNELLE REPUBLIQUE	7/9 rue du Chemin Vert	N° 20 : Nanterre-2
10	ECOLE MARCEL MOULOUDI	10/12 rue de Sèvres	N° 20 : Nanterre-2
11	ECOLE MATERNELLE SAINT EXUPERY	77 rue de Verdun	N° 20 : Nanterre-2
12	ECOLE BERTY ALBRECHT	86 rue Carnot	N° 20 : Nanterre-2

13	ECOLE BERTY ALBRECHT	86 rue Carnot	N° 20 : Nanterre-2
14	ECOLE BERTY ALBRECHT	86 rue Carnot	N° 20 : Nanterre-2
15	ECOLE HONORE ESTIENNE D'ORVES	47 rue Carnot	N° 20 : Nanterre-2
16	ECOLE NOOR INAYAT KHAN (dite Madeleine)	10 avenue Sisley	N° 20 : Nanterre-2
17	ECOLE NOOR INAYAT KHAN (dite Madeleine)	10 avenue Sisley	N° 20 : Nanterre-2
18	ECOLE ROBERT PONTILLON	6 rue du Capitaine Ferber	N° 20 : Nanterre-2
19	ECOLE ROBERT PONTILLON	6 rue du Capitaine Ferber	N° 20 : Nanterre-2
20	SALLE ASSOCIATIVE DES CHENES	5 rue du Prof. Louis-René Nougier	N° 20 : Nanterre-2
21	SALLE ASSOCIATIVE MARCEL LEGRAS	Place Marcel Legras	N° 20 : Nanterre-2
22	ECOLE DES COTTAGES	32 rue des cottages	N° 20 : Nanterre-2
23	CENTRE DE LOISIRS GASTON HENIQUE	6 chemin de la Motte	N° 20 : Nanterre-2
24	CENTRE DE LOISIRS GASTON HENIQUE	6 chemin de la Motte	N° 20 : Nanterre-2
25	ECOLE DES RAGUIDELLES	19 rue du Docteur Emile Roux	N° 20 : Nanterre-2
26	ECOLE DES RAGUIDELLES	19 rue du Docteur Emile Roux	N° 20 : Nanterre-2
27	ECOLE ELEMENTAIRE EDOUARD VAILLANT	10 avenue Edouard Vaillant	N° 20 : Nanterre-2
28	ECOLE ELEMENTAIRE VAILLANT- JAURES	8 avenue Edouard Vaillant	N° 20 : Nanterre-2
29	ECOLE ELEMENTAIRE VAILLANT- JAURES	6 avenue Edouard Vaillant	N° 20 : Nanterre-2
30	ECOLE MATERNELLE WILSON	6 avenue du Président Wilson	N° 20 : Nanterre-2
31	ECOLE MATERNELLE WILSON	6 avenue du Président Wilson	N° 20 : Nanterre-2
32	ECOLE MATERNELLE WILSON	6 avenue du Président Wilson	N° 20 : Nanterre-2

<b>BUREAU DE VOTE N° 1</b>		
<b>Lieu de vote : SALLE DES FETES</b>		
<b>2 ter rue Carnot</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Charles de Gaulle	Côté impair du n° 27 au n° 37 (fin)	Côté pair du n° 24 au n° 30 (fin)
Avenue Franklin Roosevelt	Côté impair du n° 1 au n° 17	Côté pair du n° 2 au n° 40
Avenue Gabriel Péri	Totalité (n° 2 au n° 8)	
Cours Madeleine	Totalité (n° 1 au n° 9 et n° 2 au n° 10)	
Impasse du Clos des Seigneurs	Totalité (n° 2 au n° 8)	
Place Henri IV	Côté impair du n° 1 au n° 13 (fin)	
Rue Alexandre Darracq	Totalité (n° 1 au n° 9 et n° 2 au n° 8)	
Rue Baudin	Totalité (n° 2 au n° 14)	
Rue Berthelot	Totalité (n° 1 au n° 21 et n° 2 au n° 20)	
Rue Carnot	Côté impair du n° 1 au n° 5	Côté pair du n° 2 au n° 12
Rue Cluseret	Côté pair du n° 12 au n° 18	
Rue de la Cerisaie	Totalité (n° 1 au n° 27 et n° 2 au n° 30)	
Rue de la Gauchère	Totalité (n° 2 au n° 22)	
Rue Desbassayns de Richemont	Côté impair du n° 19 au n° 43 (fin)	Côté pair du n° 2 au n° 44 (fin)
Rue du Clos des Ermites	Totalité (n° 1 au n° 31 et n° 2 et n° 16)	
Rue du Mont Valérien	Totalité (n° 1 au n° 25 et n° 2 au n° 20)	
Rue Emile Zola	Totalité (n° 1 au n° 43 et n° 2 au n° 46)	
Rue Fizeau	Totalité (n° 1 au n° 9 et n° 2 au n° 14)	
Rue Gardenat Lapostol	Côté impair du n° 1 au n° 11	Côté pair du n° 2 au n° 10
Rue Merlin de Thionville	Côté impair du n° 37 au n° 59 (fin)	Côté pair du n° 30 au n° 46 (fin)
Rue Worth	Totalité (n° 1 au n° 43 et n° 2 au n° 44)	
<b>BUREAU DE VOTE N° 2</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE JULES FERRY</b>		
<b>12 rue Jules Ferry</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Maraîchers	Totalité (du n° 2 au n° 8)	
Allée du 8 mai 1945	Totalité (n° 1 au n° 7)	
Allée Edgar Fournier	Totalité (n° 1 au n° 9 et n° 2 au n° 10)	
Allée Jules Ferry	Totalité (côté impair du n° 1 au n° 37)	
Allée Melin	Côté impair du n° 7 au n° 9 (fin)	Côté pair du n° 8 au n° 10 (fin)
Allée Scheurer Kestner	Totalité	
Avenue Charles de Gaulle	Côté impair du n° 1 au n° 25	Côté pair du n° 2 au n° 22
Boulevard Henri Sellier	Côté pair du n° 40 au n° 58	
Passage de la Gare Suresnes-Longchamp	Totalité (n° 1 au n° 9 et n° 2 au n° 12)	
Place de la Gare Suresnes-Longchamp	Totalité (n° 1 au n° 9 et n° 2 au n° 12)	
Place du 8 Mai 1945	Totalité (n° 1 au n° 7)	
Place du puits d'Amour	Totalité (n° 2 au n° 14)	
Place Edgar Fournier	Totalité	
Rue Charles Péguy	Côté impair du n° 7 au n° 9 (fin)	Côté pair du n° 8 au n° 10 (fin)
Rue Cluseret	Côté pair du n° 2 au n° 10	
Rue Desbassayns de Richemont	Côté impair du n° 1 au n° 17	
Rue Jules Ferry	Totalité (n° 1 au n° 37 et n° 2 au n° 18)	

Rue Merlin de Thionville	Côté impair du n° 1 au n° 35	Côté pair du n° 2 au n° 28
<b>BUREAU DE VOTE N° 3</b> <b>Lieu de vote : ECOLE JULES FERRY</b> <b>12 rue Jules Ferry</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Basse du Village Anglais	Totalité (n° 1 à n° 17 et n° 2 à n° 16)	
Allée de l'Ancien Pont	Totalité	
Allée de l'Écluse	Totalité (n° 1 à n° 7 et n° 2 à n° 8)	
Allée de la Venelle	Totalité	
Allée des Rives de Bagatelle	Totalité (n° 1 à n° 9 et n° 2 à n° 10)	
Allée des Sceaux d'Eau	Totalité	
Allée des Sources	Totalité	
<b>SUITE BUREAU 3</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Haute du Village Anglais	Totalité	
Allée Melin	Côté impair du n° 1 au n° 5	Côté pair du n° 2 au n° 6
Boulevard Henri Sellier	Côté pair du n° 2 au n° 38	
Esplanade des Courtieux	Totalité (n° 1 à n° 15 et n° 2 à n° 26)	
Impasse du Four	Totalité (n° 1 à n° 13 et n° 2 à n° 14)	
Place de la Huchette	Totalité	
Place de la Prévôté	Totalité	
Place du Moutier	Totalité (n° 1 à n° 9 et n° 2 à n° 8)	
Place Marguerite Naseau	Totalité (n° 1 à n° 7 et n° 2 à n° 6)	
Pont de Suresnes	Totalité	
Promenade de l'Abbaye	Totalité (n° 1 à n° 7)	
Promenade Saint-Leufroy	Totalité (n° 2 à n° 10)	
Quai Galliéni	Côté impair du n° 1 au n° 19	Côté pair du n° 2 au n° 18
Rue Charles Péguy	Côté impair du n° 1 au n° 5	Côté pair du n° 2 au n° 6
Rue des Bourets	Côté impair du n° 1 au n° 37	Côté pair du n° 2 au n° 24
Rue Diderot	Côté impair du n° 1 au n° 11	Côté pair du n° 2 au n° 18
Rue Etienne Dolet	Totalité (n° 2 au n° 22)	
<b>BUREAU DE VOTE N° 4</b> <b>Lieu de vote : ECOLE HONORE D'ESTIENNE D'ORVES</b> <b>47 rue Carnot</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place Henri IV	Côté pair du n° 2 au n° 12 (fin)	
Rue Carnot	Côté impair du n° 7 au n° 39	Côté pair du n° 14 au n° 42
Rue de Verdun	Côté impair du n° 1 au n° 23	Côté pair du n° 2 au n° 26
Rue des Puits	Totalité (n° 1 au n° 35 et n° 2 au n° 32)	
Rue Gardenat Lapostol	Côté impair du n° 13 au n° 21	Côté pair du n° 12 au n° 42
Rue Honoré d'Estienne d'Orves	Côté impair du n° 1 au n° 29 (fin)	
Rue Perronet	Totalité (n° 1 au n° 29 et n° 2 au n° 26)	
<b>BUREAU DE VOTE N° 5</b> <b>Lieu de vote : ECOLE HONORE D'ESTIENNE D'ORVES</b> <b>47 rue Carnot</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de la Belle Gabrielle	Totalité (n° 1 à n° 29 et n° 2 à n° 26)	

Avenue des Conférences	Totalité (n° 1 à n° 21 et n° 2 à n° 20)	
Cour des Dames	Totalité	
Impasse des Bourets	Totalité	
Impasse du Cygne	Totalité (n° 1 à n° 11 et n° 2 à n° 6)	
Place du Général Leclerc	Totalité (n° 1 à n° 23 et n° 2 à n° 20)	
Quai Galliéni	Côté impair du n° 21 au n° 25	Côté pair du n° 20 au n° 24
Rue des Bourets	Côté impair du n° 39 au n° 53 (fin)	Côté pair du n° 26 au n° 34 (fin)
Rue Diderot	Côté impair du n° 13 au n° 23 (fin)	Côté pair du n° 20 au n° 32 (fin)
Rue du Bac	Totalité (n° 1 à n° 21 et n° 2 à n° 12)	
Rue de Verdun	Côté pair du n° 28 au n° 32	
Rue du Port aux vins	Totalité (du n° 1 au n° 9 et du n° 2 au n° 10)	
Rue Gustave Flourens	Totalité (du n° 1 au n° 9)	
Rue Ledru Rollin	Côté impair du n° 1 au n° 25	Côté pair du n° 2 au n° 20
Rue Pagès	Côté impair du n° 1 au n° 19 (fin)	
<b>BUREAU DE VOTE N°6</b> <b>Lieu de vote : ECOLE DU PARC</b> <b>36 rue du Docteur Magnan</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de Longchamp	Totalité (n° 1 à n° 13)	
Boulevard Henri Sellier	Côté impair du n° 1 au n° 41	
Quai Léon Blum	Totalité (n° 1 à n° 13 et n° 2 à n° 14)	
Rue de l'Amiral Willaumez	Totalité	
Rue de Saint-Cloud	Totalité (n° 1 à n° 23 et n° 2 à n° 10)	
Rue Pierre Dupont	Totalité (n° 1 à n° 37 et n° 2 à n° 10)	
<b>BUREAU DE VOTE N°7</b> <b>Lieu de vote : ECOLE DU PARC</b> <b>36 rue du Docteur Magnan</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Quai Marcel Dassault	Totalité (n° 2 à n° 284)	
Rue de la République	Côté impair du n° 1 au n° 61	Côté pair du n° 2 au n° 70
Rue des Meuniers	Totalité (n° 1 à n° 57)	
Rue du Docteur Magnan	Totalité (n° 1 à n° 47 et n° 2 à n° 48)	
Rue du Val d'Or	Côté pair du n° 8 au n° 14	
Rue Frédéric Clavel	Côté impair du n° 1 au n° 23	Côté pair du n° 2 au n° 24
Rue Louis Blériot	Totalité (n° 1 à n° 9 et n° 2 à n° 10)	
Rue Marcel Monge	Totalité (n° 1 à n° 13 et n° 2 à n° 14)	
Rue Pasteur	Totalité (n° 1 à n° 101 et n° 2 à n° 78)	
<b>BUREAU DE VOTE N°8</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE REPUBLIQUE</b> <b>7-9 rue du Chemin Vert</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Impasse des Petits Clos	Totalité (n° 1 au n° 9 et n° 2 au n° 8)	
Passage du Val d'Or	Totalité (n° 1 au n° 13 et n° 2 au n° 18)	
Place de la République	Totalité	
Rue de la République	Côté impair du n° 63 au n° 97 (fin)	Côté pair du n° 72 au 136 (fin)
Rue des Moulineaux	Du n° 1 au n° 48	
Rue du Chemin Vert	Totalité (n° 1 au n° 17 et du n° 2 au n° 16)	

Rue Fernand Forest	Côté pair du n° 2 au n° 70 (fin)	
Rue Frédéric Clavel	Côté impair du n° 25 au n° 35 (fin)	Côté pair du n° 26 au n° 36 (fin)
Rue Georges Appay	Totalité (n° 1 au n° 65 et n° 2 au n° 74)	
Rue Henri Regnault	Côté impair du n° 1 au n° 21	Côté pair du n° 2 au n° 20
Rue Jean-Jacques Rousseau	Côté impair du n° 37 au n° 43	Côté pair : n° 30
Rue du Val d'Or	Côté pair du n° 16 au n° 24	
<b>BUREAU DE VOTE N°9</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE REPUBLIQUE</b> <b>7-9 rue du Chemin Vert</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Allée Charles Perrault	Totalité	
Avenue du Maréchal Juin	Totalité (n° 1 au n° 11 et n° 2 au n° 14)	
Boulevard Henri Sellier	Côté impair du n° 43 au n° 55	
Place Eugène Sue	Totalité	
Rue Chevreul	Totalité (n° 1 au n° 21 et n° 2 au n° 18)	
Rue des Moulineaux	Du n° 49 au n° 70 (fin)	
Rue Jean-Jacques Rousseau	Côté impair du n° 45 au n° 87 (fin)	Côté pair du n° 32 au n° 56 (fin)
<b>BUREAU DE VOTE N°10</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MARCEL MOULODJI</b> <b>10-12 rue de Sèvres</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Boulevard Henri Sellier	Côté impair du n° 57 au n° 141	Côté pair du n° 60 au n° 132
Passage des Closeaux	Totalité	
Passage des Petits Clos	Totalité (n° 1 au n° 21 et n° 2 au n° 20)	
Passage Pierre Loti	Totalité (du n° 1 au n° 9 et du n° 2 au n° 8)	
Rue de Sèvres	Totalité (n° 1 au n° 31 et n° 2 au n° 28)	
Rue des Couvaloux	Totalité (n° 1 au n° 57 et n° 2 au n° 86)	
Rue du Val d'Or	Côté pair du n° 26 au n° 54	
Rue Fernand Forest	Côté impair du n° 1 au n° 73 (fin)	
Rue Garibaldi	Totalité (du n° 1 au n° 29 et du n° 2 au n° 186)	
Rue Henri Regnault	Côté impair du n° 23 au n° 43 (fin)	Côté pair du n° 22 au n° 28 (fin)
Rue Jean-Jacques Rousseau	Côté impair du n° 1 au n° 35	Côté pair du n° 2 au n° 28
<b>BUREAU DE VOTE N°11</b> <b>Lieu de vote : ECOLE JOSEPHINE BAKER</b> <b>48 rue de Verdun</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Allée Louis Chevrolet	Totalité (n° 1 au n° 17 et n° 2 au n° 18)	
Rue de Verdun	Côté impair du n°59 au n°101	
Rue du Ratrait	Côté impair du n°1 au n°19	Côté pair du n°2 au n°12
Rue Jean Macé	Côté pair du n° 2 au n° 16 (fin)	
Rue Michelet	Totalité (n° 1 au n° 23 et n° 2 au n° 14)	
<b>BUREAU DE VOTE N°12</b> <b>Lieu de vote : ECOLE BERTY ALBRECHT</b> <b>86 rue Carnot</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Allée des Mimosas	Totalité (n° 1 au n° 25 et n° 2 au n° 26)	
Rue Carnot	Côté impair	Côté pair

	du n° 77 au n° 137 (fin)	du n° 78 au n° 132 (fin)
Rue des Velettes	Côté pair du n° 2 au n° 30	
Rue du Ratrait	Côté pair du n° 14 au n° 24 (fin)	Côté impair du n° 21 au n° 27 (fin)
Rue Gambetta	Côté impair du n° 41 au n° 65	Côté pair du n° 46 au n° 76
Rue Rouget de Lisle	Côté impair du n° 1 au n° 31	Côté pair du n° 2 au n° 10
<b>BUREAU DE VOTE N°13</b> <b>Lieu de vote : ECOLE BERTY ALBRECHT</b> <b>86 rue Carnot</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Curie	Totalité (n° 1 au n° 11 et n° 2 au n° 16)	
Rue de Verdun	Côté impair du n° 147 au n° 203 (fin)	Côté pair du n° 102 au n° 120 (fin)
Rue des Bas Rogers	Côté impair du n° 1 au n° 39	
Rue Emile Duclaux	Totalité (n° 1 au n° 47 et n° 2 au n° 48)	
Rue Rouget de Lisle	Côté pair du n° 12 au n° 104 (fin)	Côté impair du n° 33 au n° 109 (fin)
<b>BUREAU DE VOTE N°14</b> <b>Lieu de vote : ECOLE BERTY ALBRECHT</b> <b>86 rue Carnot</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Santos Dumont	Totalité (n° 1 au n° 25 et n° 2 au n° 60)	
Place du Ratrait	Totalité (n° 1 au n° 7 et n° 2 au n° 14)	
Rue Gambetta	Côté impair du n° 67 au n° 141 (fin)	Côté pair du n° 78 au n° 172 (fin)
<b>BUREAU DE VOTE N°15</b> <b>Lieu de vote : ECOLE HONORE D'ESTIENNE D'ORVES</b> <b>47 rue Carnot</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Carnot	Côté impair du n° 41 au n° 75	Côté pair du n° 44 au n° 76
Rue de Verdun	Côté impair du n° 25 au n° 57	
Rue des Velettes	Côté impair du n° 1 au n° 15 (fin)	
Rue Gambetta	Côté impair du n° 1 au n° 39	Côté pair du n° 2 au n° 44
Rue Gardenat Lapostol	Côté impair du n° 23 au n° 67 (fin)	Côté pair du n° 44 au n° 88 (fin)
Rue Honoré d'Estienne d'Orves	Côté pair du n° 2 au n° 30 (fin)	
Rue Jean Macé	Côté impair du n° 1 au n° 13 (fin)	
<b>BUREAU DE VOTE N°16</b> <b>Lieu de vote : ECOLE NOOR INAYAT KHAN (dite Madeleine)</b> <b>10 avenue Sisley</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Georges Pompidou	Côté impair du n° 1 au n° 43	
Avenue Justin Godart	Totalité (n° 1 au n° 3 et n° 2 au n° 8)	
Place de Keighley	Totalité	
Rue de Verdun	Côté impair du n° 103 au n° 145	Côté pair du n° 58 au n° 100
Rue du Commandant Rivière	Totalité (n° 1 au n° 25)	
<b>BUREAU DE VOTE N°17</b> <b>Lieu de vote : ECOLE NOOR INAYAT KHAN (dite Madeleine)</b> <b>10 avenue Sisley</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	

Avenue Sisley	Totalité (n° 1 au n° 21 et n° 2 au n° 10)	
Quai Galliéni	Côté impair du n° 27 au n° 33	Côté pair du n° 26 au n° 32
Rue Benoît Malon	Totalité (n° 1 au n° 35 et n° 2 au n° 14)	
Rue de Verdun	Côté pair du n° 34 au n° 56	
Rue Edouard Nieuport	Totalité (n° 1 au n° 33 et n° 2 au n° 32)	
Rue Ledru Rollin	Côté impair du n° 27 au n° 41 (fin)	Côté pair du n° 22 au n° 28 (fin)
Rue Pagès	Côté pair du n° 2 au n° 34 (fin)	
Rue Salomon de Rothschild	Totalité (n° 1 au n° 17 et n° 2 au n° 26)	
Square Sisley	Totalité	

**BUREAU DE VOTE N°18**  
**Lieu de vote : ECOLE ROBERT PONTILLON**  
**6 rue du Capitaine Ferber**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue des Bas Rogers	Côté impair du n° 61 au n° 71	
Rue Danton	Totalité (n° 1 au n° 75 et n° 2 au n° 62)	
Rue de la Passerelle	Côté pair du n° 2 au n° 18	
Rue des Bas Rogers	Côté impair du n° 41 au n° 59	
Rue des Chênes	Côté impair du n° 55 au n° 107 (fin)	Côté pair du n° 58 au n° 98 (fin)
Rue du Capitaine Ferber	Côté impair du n° 1 au n° 9 (fin)	Côté pair du n° 2 au n° 40 (fin)
Rue du Chevalier de la Barre	Totalité (n° 1 au n° 13 et n° 2 au n° 18)	
Rue Paul Bert	Côté impair du n° 33 au n° 91 (fin)	Côté pair du n° 38 au n° 98 (fin)
Rue Roger Salengro	Du n° 37 au n° 69 (n° impairs et pairs du même côté)	
Rue Voltaire	Totalité (n° 1 au n° 97 et n° 2 au n° 80)	
Square des Combattants en Afrique du Nord	totalité	

**BUREAU DE VOTE N°19**  
**Lieu de vote : ECOLE ROBERT PONTILLON**  
**6 rue du Capitaine Ferber**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Mouettes	Totalité (n° 1 au n° 11 et n° 2 au n° 6)	
Allée des Pinsons	Totalité (n° 1 au n° 25)	
Impasse des Cherchevets	Totalité (n° 1 au n° 39)	
Route des Fusillés de la Résistance 40-44	Côté impair du n° 31 au n° 71	
Rue Beauséjour	Totalité (n° 1 au n° 17 et n° 2 au n° 30)	
Rue des Bochoux	Totalité (n° 1 au n° 35 et n° 2 au n° 46)	
Rue des Chênes	Côté impair du n° 1 au n° 53	Côté pair du n° 2 au n° 56
Rue des Cherchevets	Totalité (n° 1 au n° 69 et n° 2 au n° 92)	
Rue des Pavillons	Totalité (n° 1 au n° 19 et n° 2 au n° 20)	
Rue du Capitaine Ferber	Côté impair du n° 11 au n° 25 (fin)	
Rue Emilien Colin	Totalité (n° 1 au n° 29 et n° 2 au n° 34)	
Square des Tourterelles	Totalité (n° 1 au n° 7)	

**BUREAU DE VOTE N°20**  
**Lieu de vote : SALLE ASSOCIATIVE DES CHENES**  
**5 rue du Professeur Louis-René Nougier**

Nom de la rue	N° dans la rue
Allée des Bochoux	Totalité (n° 1 au n° 9 et n° 2 au n° 10)
Allée des Jonquilles	Totalité (n° 1 au n° 37 et n° 2 au n° 24)
Allée des Primevères	Totalité (n° 1 au n° 17)

Allée des Roses	Totalité (n° 1 au n° 11)
Avenue des Bas Rogers	Côté impair du n° 73 au n° 81 (fin)
Route des Fusillés de la Résistance 40-44	Côté impair du n° 25 au n° 29
Rue du Professeur Louis-René Nougier	Totalité (n° 1 au n° 7 et n° 2 au n° 12)

**BUREAU DE VOTE N°21**  
**Lieu de vote : SALLE ASSOCIATIVE MARCEL LEGRAS**  
**Place Marcel Legras**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Myosotis	Totalité (n° 1 au n° 17 et n°2 au n° 16)	
Allée des Violettes	Totalité (n° 2 au n° 16)	
Avenue de Bellevue	Totalité (n° 2 au n° 14)	
Avenue Franklin Roosevelt	Côté pair du n° 42 au n° 58	
Place des Très Bourgeois	Totalité	
Place Marcel Legras	Totalité	
Rue Claude Burgod	Totalité (n° 1 au n° 5 et n°2 au n° 46)	
Rue de la Liberté	Côté impair du n° 1 au n° 27	Côté pair du n° 2 au n° 104(fin)
Rue de la Passerelle	Côté impair du n° 1 au n° 13	
Rue des Bartoux	Côté impair du n° 1 au n° 5	Côté pair du n° 2 au n° 6
Rue des Paréchaux	Totalité (n° 1 au n° 19 et n°2 au n° 40)	
Rue des Parigots	Côté pair du n° 36 au n° 58	
Rue Gabriel Philippe	Côté pair du n° 2 au n° 20 (fin)	
Rue Hubert Charpentier	Totalité (n° 1 au n° 35 et n°2 au n° 20)	
Rue Huché	Côté impair du n° 15 au n° 27	Côté pair du n° 18 au n°28
Rue Maurice Payret Dortail	Totalité (n° 1 au n° 25 et n°2 au n° 10)	
Rue Paul Bert	Côté impair du n° 1 au n° 31	Côté pair du n° 2 au n°36
Rue Roger Salengro	Côté impair et pair du n° 1 au n° 36	
Rue Victor Hugo	Totalité (n° 1 au n° 35 et n°2 au n° 32)	

**BUREAU DE VOTE N°22**  
**Lieu de vote : ECOLE DES COTTAGES**  
**32 rue des Cottages**

Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Franklin Roosevelt	Côté pair du n° 60 au n° 76 (fin)	
Carrefour des Patriotes Fusillés	Totalité	
Chemin de la Liberté	Totalité (n° 1 au n° 19 et n°2 au n° 30)	
Route des Fusillés de la Résistance 40-44	Côté impair du n° 73 au n° 101 (fin)	
Rue de Chèvremonts	Totalité (n° 1 au n° 19 et n°2 au n° 16)	
Rue de la Liberté	Côté impair du n° 29 au n° 85 (fin)	
Rue des Bartoux	Côté impair du n° 7 au n° 51 (fin)	Côté pair du n° 8 au n°64 (fin)
Rue des Cottages	Totalité (n° 1 au n° 47 et n°2 au n° 50)	
Rue des Parigots	Côté impair du n° 1 au n° 57 (fin)	Côté pair du n° 2 au n°34
Rue Gabriel Philippe	Côté impair du n° 1 au n° 25 (fin)	
Rue Huché	Côté impair du n° 1 au n° 13	Côté pair du n° 2 au n°16
Rue Jacques Decour	Totalité (n° 1 au n° 53 et n°2 au n° 46)	

**BUREAU DE VOTE N°23**  
**Lieu de vote : CENTRE DE LOISIRS GASTON HENIQUE**  
**6 Chemin de la Motte**

Nom de la rue	N° dans la rue
---------------	----------------

Allée des Oliviers	Totalité (n° 1 au n° 15)	
Avenue de l'Entrée du Fort	Totalité	
Avenue de la Fontaine du Tertre	Totalité (n° 1 au n° 27)	
Avenue du Professeur Léon Bernard	Totalité (n° 0 au n° 4)	
Avenue Franklin Roosevelt	Côté impair du n° 19 au n° 77	
Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny	Côté impair du n° 69 au n° 115 (fin)	Côté impair du n° 118 au n° 170 (fin)
Boulevard Washington	Totalité (n° 1 au n° 135 et n°2 au n° 196)	
Chemin des Poneys	Totalité	
Fort du Mont-Valérien	Totalité (n° 1 au n° 25 et n°2 au n° 28)	
Gare de Suresnes Mont-Valérien	Totalité	
Impasse du Calvaire	Totalité	
Mémorial de la France Combattante	Totalité	
Rue Cluseret	Côté impair du n° 49 au n° 55 (fin)	Côté pair du n° 46 au n° 50 (fin)
<b>SUITE BUREAU 23</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue de Bellevue	Totalité (n° 1 au n° 13 et n°2 au n° 16)	
Rue de la Terrasse	Totalité (n° 1 au n° 17 et n°2 au n° 22)	
Rue du Bel Air	Totalité (n° 1 au n° 13 et n°2 au n°10)	
Rue du Calvaire	Totalité (n° 1 au n° 25 et n°2 au n° 14)	
Rue du Fécheray	Totalité (n° 1 au n° 19 et n°2 au n° 48)	
Rue du Tertre	Totalité (n° 1 au n° 25 et n°2 au n° 26)	
Rue Guillaume Lenoir	Totalité (n° 1 au n° 15)	
Rue Guillemette Faussart	Totalité (n° 1 au n° 17 et n°2 au n° 22)	
Rue Leroy	Totalité (n° 1 au n° 13 et n°2 au n° 10)	
Square du Colonel Spurgeon C. Boys	Totalité	
Villa de la Station	Totalité (n° 1 au n° 9 et n°2 au n° 8)	
<b>BUREAU DE VOTE N°24</b>		
<b>Lieu de vote : CENTRE DE LOISIRS GASTON HENIQUE</b>		
<b>6 Chemin de la Motte</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de la Pépinière	Totalité (n° 1 au n° 71 et n°2 au n° 80)	
Allée des Lilas	Totalité (n° 1 au n° 15 et n°2 au n° 22)	
Allée des Orangers	Totalité (n° 1 au n°13 et n°2 au n° 8)	
Avenue des Landes	Totalité (n° 1 au n° 67 et n°2 au n° 62)	
Chemin de la Motte	Totalité (n° 1 au n° 25 et n°2 au n° 10)	
Impasse du Pas Saint-Maurice	Totalité	
Passage du Panorama	Totalité (n° 1 au n° 19 et n°2 au n° 22)	
Rue de la Procession	Côté impair du n° 47 au n° 109 (fin)	Côté pair du n° 58 au n° 108 (fin)
Rue des Acquevilles	Côté impair du n° 1 au n° 45	Côté pair du n° 2 au n° 36
Rue des Bons Raisins	Totalité (n° 1 au n° 59 et n°2 au n° 74)	
Rue des Vignes	Totalité (n° 1 au n° 23 et n°2 au n° 30)	
Rue du Pas Saint-Maurice	Totalité (n° 1 au n° 83 et n°2 au n° 56)	
Rue du Point Haut	Totalité (n° 1 au n° 21 et n°2 au n° 32)	
Sente de la Motte	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°25</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE DES RAGUIDELLES</b>		
<b>19 rue du Docteur Emile Roux</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Bergeronnettes	Totalité (n° 1 au n° 13 et n°2 au n° 10)	
Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny	Côté impair du n° 49 au n°	Côté pair du n° 90 au n°

	67	116
Chemin des Hocquettes	Totalité (n° 1 au n° 3 et n°2 au n° 8)	
Domaine des Hocquettes	Totalité (n° 1 au n° 21 et n°2 au n° 22)	
Impasse des Sommeliers de la Groupe	Totalité (n° 1 au n° 17)	
Impasse des Vignerons	Totalité (n° 1 au n° 15 et n°2 au n° 16)	
Rue Cluseret	Côté impair du n° 1 au n° 47 (fin)	Côté pair du n° 20 au n° 44 (fin)
Rue des Carrières	Totalité (n° 1 au n° 53 et n°2 au n° 56)	
Rue des Raguidelles	Totalité (n° 1 au n° 87)	
Rue des Terres Blanches	Totalité (n° 1 au n° 15)	
Rue du Docteur Emile Roux	Côté impair du n° 1 au n° 19 (fin)	Côté pair du n° 2 au n° 42 (fin)
<b>BUREAU DE VOTE N°26</b> <b>Lieu de vote : ECOLE DES RAGUIDELLES</b> <b>19 rue du Docteur Emile Roux</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Beau Site	Totalité (n° 1 au n° 11 et n°2 au n° 8)	
Avenue de la Criolla	Totalité (n° 1 au n° 37 et n°2 au n° 40)	
Chemin des Roses	Totalité (n° 1 au n° 45 et n°2 au n° 34)	
Boulevard Henri Sellier	Côté impair du n° 143 au n° 173 (fin)	Côté pair du n° 134 au n° 156 (fin)
Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny	Côté impair du n° 29 au n° 47 (fin)	Côté pair du n° 72 au n° 88 (fin)
Boulevard Louis Loucheur	Totalité (n° 1 au n° 29 et n°2 au n° 28)	
Rue Arthème Genteur	Totalité (n° 1 au n° 43 et n°2 au n° 34)	
Rue de Montretout	Totalité (n° 1 au n° 7 et n°2 au n° 14)	
<b>SUITE BUREAU 26</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue du Docteur Emile Roux	Côté impair du n° 21 au n° 37 (fin)	
Rue de l'Hippodrome	Totalité (n° 1 au n° 31 et n°2 au n° 40)	
Rue des Nouvelles	Côté impair du n° 1 au n° 51	Côté pair du n° 2 au n° 70
Rue Raymond Cosson	Totalité (n° 1 au n° 29 et n°2 au n° 26)	
Rue de la Tuilerie	Côté impair du n° 1 au n° 37 (fin)	Côté pair du n° 2 au n° 12 (fin)
Rue des Tourneroches	Totalité (n° 1 au n° 31 et n°2 au n° 6)	
Rue du Val d'Or	Côté pair du n° 56 au n° 64 (fin)	
<b>BUREAU DE VOTE N°27</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE EDOUARD VAILLANT</b> <b>10 avenue Edouard Vaillant</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Camille Saint-Saens	Totalité (n° 1 au n° 11)	
Allée Charles Gounod	Totalité (n° 1 au n° 9)	
Allée des Citronniers	Totalité (n° 2 au n° 10)	
Allée Georges Bizet	Totalité (n° 1 au n° 11)	
Allée Jacques Offenbach	Totalité (n° 1 au n° 9)	
Allée Jean-Baptiste Lully	Totalité (n° 1 au n° 23 et n°2 au n° 6)	
Allée Maurice Ravel	Totalité (n° 1 au n° 9)	
Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny	Côté impair du n° 1 au n° 27	Côté pair du n° 2 au n° 70
Rue Albert Caron	Côté pair du n° 14 au n° 70	
Rue de la Poterie	Totalité (n° 1 au n° 9 et n°2 au n° 26)	
Rue de la Procession	Côté impair du n° 1 au n° 45	Côté pair du n° 2 au n° 56

Rue de la Tuilerie	Côté pair du n° 14 au n° 54 (fin)	
Rue des Acquevilles	Côté impair du n° 47 au n° 105 (fin)	Côté pair du n° 38 au n° 92 (fin)
Rue des Fleurs	Totalité (n° 1 au n° 47 et n°2 au n° 42)	
Rue des Nouvelles	Côté impair du n° 53 au n° 95 (fin)	Côté pair du n° 72 au n° 126 (fin)
Rue des Syndicats des Cultivateurs	Côté impair du n° 17 au n° 51 (fin)	Côté pair du n° 10 au n° 40 (fin)
Rue Lakanal	Totalité (n° 2 au n° 136)	
Rue Victor Diederich	Totalité (n° 1 au n° 41 et n°2 au n° 46)	
<b>BUREAU DE VOTE N°28</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE VAILLANT-JAURES</b> <b>8 avenue Edouard Vaillant</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Edouard Vaillant	Côté impair du n° 11 au n° 35 (fin)	Côté pair du n° 12 au n° 40 (fin)
Avenue Jean Jaurès	Côté impair du n° 27 au n° 35 (fin)	Côté pair du n° 28 au n° 76 (fin)
Place de la Halle	Totalité (n° 1 à n° 7)	
Place de la Paix	Totalité	
Place Jean Jaurès	Totalité	
Rue Albert Caron	Côté impair du n° 1 au n° 77 (fin)	Côté pair du n° 2 au n° 12
Rue des Syndicats des Cultivateurs	Côté impair du n° 1 au n° 15	Côté pair du n° 2 au n° 8
Rue Florent Dancourt	Totalité (n° 1 au n° 13 et n° 2 au n° 12)	
Rue François Bougault	Totalité (n° 1 au n° 11)	
Rue Robert Joyeux	Totalité (n° 2 au n° 6)	
<b>BUREAU DE VOTE N°29</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE VAILLANT-JAURES</b> <b>6 avenue Edouard Vaillant</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Acacias	Totalité	
Allée des Cytises	Totalité (n° 1 au n° 15 et n° 2 au n° 16)	
Allée des Gros Buissons	Totalité (n° 1 au n° 25 et n° 2 au n° 32)	
Allée des Marronniers	Totalité (n° 1 au n° 13 et n° 2 au n° 6)	
Allée des Platanes	Totalité (n° 1 au n° 21 et n° 2 au n° 12)	
Allée des Tilleuls	Totalité (n° 1 au n° 43 et n° 2 au n° 24)	
Avenue de la Fouilleuse	Côté pair du n° 2 au n° 72	
<b>SUITE BUREAU 29</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Edouard Vaillant	Côté impair du n° 1 au n° 9	Côté pair du n° 2 au n° 10
Avenue Jean Jaurès	Côté impair du n° 1 au n° 25	Côté pair du n° 2 au n° 26
Carrefour de la Croix-du-Roy	Totalité	
Place Jean Masaryk	Totalité	
Rue du Docteur Marc Bombiger	Totalité (n° 1 au n° 25 et n° 2 au n° 46)	
Sente des Sorbiers	Totalité (n° 1 au n° 23 et n° 2 au n° 24)	
<b>BUREAU DE VOTE N°30</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE WILSON</b> <b>6 avenue du Président Wilson</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée William Penn	Totalité (n° 1 au n° 23 et n° 2 au n° 24)	
Avenue de la Fouilleuse	Côté pair du n° 74 au n° 98 (fin)	

Avenue du Président Wilson	Côté impair du n° 7 au n° 17 (fin)	
Avenue Emmanuel Kant	Totalité (n° 1 au n° 7 et n° 2 au n° 12)	
Rue de Locarno	Totalité (n° 1 au n° 49 et n° 2 au n° 28)	
Rue Grotius	Totalité (n° 1 au n° 9 et n° 2 au n° 8)	
Rue Kellogg	Côté impair du n° 1 au n° 17	Côté pair du n° 2 au n° 20 (fin)
Square de la Concorde	Totalité (n° 1 au n° 9 et n° 2 au n° 8)	
<b>BUREAU DE VOTE N°31</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE WILSON</b>		
<b>6 avenue du Président Wilson</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue d'Estournelle de Constant	Totalité (n° 1 au n° 11)	
Avenue de Sully	Totalité (n° 1 au n° 13 et n° 2 au n° 10)	
Avenue du Président Wilson	Côté impair du n° 1 au n° 5	Côté pair du n° 2 au n° 10 (fin)
Avenue Gustave Stresemann	Totalité (n° 1 au n° 7 et n° 2 au n° 8)	
Avenue Léon Bourgeois	Totalité (n° 1 au n° 11)	
Boulevard Aristide Briand	Totalité (n° 1 au n° 19 et n° 2 au n° 22)	
Place Stalingrad	Côté impair du n° 1 au n° 5 (fin)	
Théâtre de Suresnes Jean Vilar	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°32</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE WILSON</b>		
<b>6 avenue du Président Wilson</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Alexandre Maistrasse	Totalité (n° 1 au n° 15 et n° 2 au n° 24)	
Avenue de l'Abbé Saint-Pierre	Totalité (n° 1 au n° 23 et n° 2 au n° 22)	
Avenue Jean Jaurès	Côté impair du n° 37 au n° 55 (fin)	
Place Stalingrad	Côté pair du n° 2 au n° 4 (fin)	
Rue Kellog	Côté impair du n° 19 au n° 33 (fin)	

Arrêté DCL/BRGE N° 166 du 02 août 2023 portant retrait de l'agrément autorisant Monsieur LAARAJ Abdellah à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « AUTO ECOLE TEAM CONDUITE », à Montrouge.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**  
**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**  
**CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** Le Code de la Route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R 213-1 à R 213-9;
- Vu** Le Code de la Construction et de l'Habitation notamment les articles R111-19 à R 111-19-12 ;
- Vu** Le Décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts de Seine ;
- Vu** L'Arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** L'Arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans ;

**Vu** L'Arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire ;

**Vu** L'Arrêté DCL/BRGE N° 226 du 15 octobre 2020, autorisant Monsieur LAARAJ Abdellah à exploiter un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « AUTO ECOLE TEAM CONDUITE » situé, 111 avenue Verdier - 92120 Montrouge ;

**Considérant** que Monsieur LAARAJ Abdellah a informé par courriel du 02 août 2023, les services de la DRIEAT, bureau de la sécurité et de l'éducation routière, de la vente de son fonds de commerce ;

**Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'Arrêté DCL/BRGE N° 226 du 15 octobre 2020, autorisant Monsieur LAARAJ Abdellah à exploiter un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « AUTO ECOLE TEAM CONDUITE » est abrogé ;

**ARTICLE 2** : Il est procédé au retrait de l'agrément n° E 20 092 0010 0 attribué à Monsieur LAARAJ Abdellah l'exploitation de l'établissement cité en article 1 ;

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, le Délégué à l'Education Routière des Hauts-de-Seine, le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Hauts de-Seine et le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation  
L'Attachée, Adjointe au Chef de bureau

Signé

Soizic LAFFAY

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>